

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO

31° : ALGER

34° : TAMANRASSET

p. 2

Jeudi 26 Septembre 2013 - 21 dhou al-q'da 1434 - N° 387 - Deuxième année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news

l'ANP rejette les interprétations «tendancieuses» sur son unité et sa cohésion

Page 3

**CONJONCTURE
La Constitution, rien que la Constitution**

Page 3

**Amar Ghoul l'a annoncé hier
Partenariat entre Air Algérie et la compagnie britannique Rolls-Royce**

Page 3

SOLIDITÉ DES FINANCES DE L'ALGÉRIE

Laksaci rassure



Boualem Branki

L'économie algérienne peut supporter le poids d'une loi de finances 2014 qui soutiendrait franchement un effort important pour les investissements publics. Selon le gouverneur de la banque d'Algérie, Mohamed Laksaci, les réserves de changes de l'Algérie sont importantes et constituent un confortable matelas de devises. Ce qui est à

son avis un motif de plus pour ne pas trop stresser par rapport à la baisse du volume des exportations d'hydrocarbures, et donc un recul des recettes d'hydrocarbures d'année en année. Les réserves de change de l'Algérie se sont établies au 1^{er} semestre dernier à 189,75 milliards de dollars à fin juin, alors que la dette extérieure est de seulement 3,43 mds usd, selon M. Laksaci. Mais, par rapport aux 190,66 mds de dollars en 2012, les réserves de change de l'Algérie ont quand même baissé à fin juin dernier. Quant

à l'épargne du Trésor, elle a atteint plus de 6 002 mds usd. Des indicateurs macroéconomiques rassurants qui permettent au gouverneur de la banque centrale de dire que la situation financière de l'Algérie demeure «confortable» au 1^{er} semestre sur fond de léger déficit de la balance des paiements. Quant au compte courant de la balance des paiements extérieurs, il a enregistré un déficit de 1,2 md usd à fin juin contre un excédent de 10 mds usd au premier semestre de 2012.

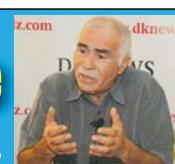
Page 5

M. Bouderbala : le délai de dédouanement des marchandises réduit à 8 jours au maximum

Page 3

LE PR DERGUINI MOURAD, INVITÉ HIER DU FORUM DE DK NEWS

Journée mondiale sur la contraception **La contraception face à une réalité sociale**



CHIRURGIE CARDIAQUE

Le Pr Bourezzak dénonce le transfert des malades du secteur public au privé

Page 7

SCIENCE et VIE
Sport, maladie chronique et handicap

Pages 12-13

HISTOIRE

51^e ANNIVERSAIRE DE SA MORT (1921-1956)
Hommage au martyr Zighoud Youcef



Page 14

FOOTBALL

(BARRAGES DU MONDIAL 2014)
Burkina Faso-Algérie
Stage des Verts le 7 octobre à Alger

Page 24

TIZI-OUZOU

BOUZEGUENE 30 collégiens victimes d'une intoxication alimentaire

Page 10



MÉTÉO

Régions Nord : 31° à Alger

- Temps relativement chaud et partiellement voilé avec formations de quelques cellules orageuses isolées vers les Hauts-Plateaux et les Aurès l'après-midi et en soirée. Les vents seront variables modérés (20/40 km/h). La mer sera peu agitée.

Régions Sud : 34° à Tamanrasset

- Temps voilé à localement nuageux de l'extrême Sud vers le Hoggar/Tassili avec développement de quelques cellules orageuses isolées à partir de l'après-midi. Ailleurs, ciel ensoleillé. Les vents seront variables modérés (30/40 km/h) avec localement chasse-sable.

Tizi-Ouzou
Absence de soumissionnaires pour l'étude de réhabilitation de la station de ski de Tala Guilef

La réhabilitation de la station de ski de Tala Guilef, située à environ 1.500 mètres d'altitude dans la commune de Boghni à 38 km au sud-ouest de la wilaya de Tizi Ouzou, inscrite en 2010, tarde à être réalisée faute de soumission par des bureaux d'études spécialisés dans le domaine des transports par câble, a indiqué hier à l'APS le directeur local du tourisme.

Selon M. Ghuedouchi Rachid, après l'inscription, en 2010 de l'opération d'étude de réhabilitation de la station de Tala Guilef, il y a eu la publication de trois avis d'appel d'offres, qui ont été tous infructueux.

Deux avis de consultation dont le dernier a expiré le 10 de ce mois de septembre ont été également déclarés infructueux, pour absence de soumissionnaires.

Demain à 16h à l'Hôtel Sheraton Conférence de presse du laboratoire japonais Takeda



Le laboratoire Takeda, 1^{er} au Japon et en Asie et 12^e au monde, organisera un point de presse à l'occasion de l'ouverture de son bureau de liaison à Alger, demain à partir de 16h à l'hôtel Sheraton. Ce point de presse sera animé

par l'ambassadeur du Japon en Algérie Tsukasa Kawada, du vice-président Takeda de la région Moyen-Orient, Turquie et Afrique, M. Giles Platford et de Bachir Batei, directeur de Takeda Algérie.

SAMEDI À OUED KORICHE
Rencontre de sensibilisation de l'APCA sur la situation des cimetières d'Alger

Le bureau exécutif de l'association pour la préservation des cimetières (APCA), de la wilaya d'Alger, informe l'ensemble de ses adhérents et citoyens qu'une rencontre de sensibilisation sur la situation des cimetières aura lieu, samedi 28 septembre à partir de 9h, au centre culturel «Arts et Culture», Fontaine fraîche, commune de Oued Koriche.

Alger	max	31°	min	21°
Oran	max	32°	min	18°
Annaba	max	30°	min	17°
Béjaïa	max	32°	min	20°
Tamanrasset	max	34°	min	20°

SAMEDI 28 SEPTEMBRE À 10H30 AU FORUM DE DK NEWS

Conférence sur la prise en charge des maladies rénales et la place de l'Institut national du rein

Les professeurs Tahar Rayane, chef de projet de l'Institut national du rein et Mohamed Benabadjji, chef de service néphrologie au CHU de Béni Messous, seront les invités, samedi 28 septembre à 10h30 du Forum de DK News.

Les hôtes du journal animeront à cette occasion, une conférence-débat qui portera sur le thème «Prise en charge des maladies rénales en Algérie et la place de l'Institut national du rein».



FLN

Rencontre régionale le 28 septembre à Sétif

Le parti du Front de libération nationale (FLN) organisera samedi 28 septembre à 9h au Complexe omnisports du 8-Mai 1945 de Sétif, une rencontre régionale des cadres du parti. Cette réunion sera présidée par le secrétaire général du parti, Amar Saidani.

DEMAIN À SIDI BEL-ABBÈS
Rencontre régionale de l'ANR

Le président de l'Alliance nationale républicaine, le Dr Belkacem Sahli, présidera demain vendredi 27 septembre à 14h30, à la Coupole de Sidi Bel-Abbès, les travaux de la rencontre régionale des cadres du parti.

No comment

À CHACUN SES RÊVES



ARCHÉOLOGIE
Découverte de vestiges archéologiques près d'El Khroub



Les ouvriers d'un chantier de travaux d'assainissement ont récemment mis à jour diverses pièces archéologiques à Salah-Derradj, une localité relevant de la commune d'El Khroub (Constantine), a indiqué hier à l'APS le directeur de la culture, Djamel Foughali. Des ossements humains, des pans de murs et des objets en poterie et en céramique ont été fortuitement mis au jour, il y a une quinzaine de jours, au lieu-dit Bir Dekkiche, tout près de Salah-Derradj, a précisé le responsable. Ces vestiges ont été photographiés, filmés et décrits en détail pour figurer dans un rapport destiné au ministère de tutelle, contenant les conclusions préliminaires d'une équipe d'archéologues locaux, en coordination avec le musée public national Cirta, a encore indiqué le directeur de la culture. M. Foughali a fait savoir que ses services ont immédiatement demandé l'arrêt des travaux et la fermeture partielle du chantier, tout en sollicitant l'envoi de spécialistes du Centre national de recherches archéologiques et historiques pour une étude plus approfondie des pièces découvertes.

COMMÉMORATION
Tizi-Ouzou : hommage au chanteur Samy El Djazaïri, ce week-end

Le comité des activités culturelles et artistiques de la maison de la Culture de Tizi-Ouzou, organise ce week-end, un hommage à l'un des grands interprètes de la chanson moderne algérienne, Samy El Djazaïri. Le programme concocté à cet effet débutera, demain, par un recueillement sur la tombe du défunt chanteur, au cimetière de M'douha, dans la commune de Tizi-Ouzou. Une exposition sur sa vie et son œuvre sera organisée durant deux jours, à la maison de la culture Mouloud-Mammeri. Une projection vidéo (archive de l'ENTV) sur la vie de cet artiste est également prévue demain après-midi.



SELON L'OMS : 17 millions de personnes dans le monde meurent chaque année de maladies cardiovasculaires

Plus de 17 millions de personnes dans le monde meurent chaque année de maladies cardiovasculaires, soit 30% du taux de décès dans le monde, a indiqué l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Les maladies cardiovasculaires sont responsables du premier taux de décès dans le monde avec 17,3 millions de personnes/an dont 7,3% des décès sont dus aux cardiopathies coronariennes et 6,2% aux accidents vasculaires cérébraux (AVC). Les statistiques de l'OMS révèlent que 80% des décès surviennent dans les pays à moyen ou à faible revenu.

L'ANP rejette les interprétations «tendancieuses» sur son unité et sa cohésion

L'Armée nationale populaire (ANP) rejette toutes les interprétations «tendancieuses» visant à semer le doute sur son unité et sa cohésion, suite au récent changement dans certaines administrations au sein du ministère de la Défense nationale, opéré par le président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelaziz Bouteflika, écrit la revue *El-Djeich* dans l'éditorial de son édition de septembre 2013.

Ce changement intervient dans le cadre du «parachèvement du processus de modernisation et de professionnalisation de l'ANP, tout en tenant compte de la situation prévalant dans la région ainsi que des mutations qui s'opèrent tant à l'échelle régionale qu'internationale», explique le mensuel *El-Djeich*.

«Il revient à ceux qui sont les auteurs (de ces interprétations) de s'astreindre au seul devoir de vérité pour préserver l'image et la force des institutions de la République, afin de relever les défis auxquels tous les Algériens sont confrontés», souligne le mensuel. *El-Djeich* estime, à cet égard, que le «devoir de mémoire», commande de faire «une lecture objective de l'histoire et de veiller à ce que certaines vérités ne soient pas passées sous silence ou étouffées».

La revue rappelle que l'ANP, «qui a toujours été le rempart sur lequel se sont brisées toutes les convoitises et manœuvres, a apporté sa contribution décisive à la sauvegarde de la République, lui évitant de sombrer dans le terrorisme barbare».

Le mensuel, pour qui les mesures prises par le chef de l'Etat couronnées

par la réconciliation nationale, ont permis à l'Algérie de «renouer avec la paix, la sécurité et la quiétude», rappelle également que l'ANP «est une institution nationale républicaine remplissant ses missions dans le strict respect de la Constitution et «en totale harmonie» avec les institutions de l'Etat algérien. Cet éclairage se veut une réaction aux interprétations «tendancieuses» de «certaines parties et certaines plumes» ayant traité de ces questions relatives à l'ANP, précise la revue. Par ailleurs, le mensuel de l'ANP a consacré un article au double anniversaire du 20-Août, citant le président Bouteflika, qui appelait les jeunes à «ne pas délaisser le patrimoine légué par les pionniers de la Révolution». D'autres sujets sont également traités dans le même numéro, notamment un dossier consacré aux condamnés à mort et «martyrs de la guillotine», durant la lutte de Libération nationale.

**SELON M. BOUDERBALA, DG DES DOUANES :
Le délai de dédouanement des marchandises réduit à 8 jours au maximum**

Le délai de dédouanement des marchandises et équipements importés sera désormais écourté à 8 jours au maximum, à la faveur d'une circulaire de la Direction générale des Douanes qui devait prendre effet à partir d'hier, a déclaré à Alger le directeur général des douanes, Mohamed Abdou Bouderbala.

La réduction des délais de dédouanement, demandée par le gouvernement, a été rendue nécessaire par le besoin de mettre fin aux lenteurs bureaucratiques qui caractérisent le traitement des déclarations en douanes, a précisé M. Bouderbala lors d'une réunion qu'il a tenue avec ses cadres de tout le territoire national.

Le directeur général des Douanes a donné des instructions fermes à ses cadres pour que le dédouanement des marchandises ne dépasse en aucun cas 8 jours.

Si ce délai est dépassé, l'inspecteur vérificateur des Douanes doit motiver dans un

rapport écrit les raisons du retard de dédouanement. Tout retard dans le traitement de la déclaration douanière sera relevé systématiquement par le Système d'information et de gestion automatisée des Douanes (SIGAD) qui va bloquer le dossier de dédouanement, obligeant l'inspecteur à établir un rapport sur les raisons de ce blocage.

Le procédé de la fermeture du dossier par le SIGAD après 8 jours du dépôt de la déclaration va aider à repérer les agents douaniers qui faillissent à leur mission. «Je veux être informé par écrit sur les raisons des retards accusés dans les opérations de dédouanement, l'inspecteur liquidateur doit motiver le blocage s'il est légal ou réglementaire, lié à des soupçons de fraude ou s'il est dû à une négligence», a-t-il indiqué à l'adresse des directeurs régionaux, des chefs d'inspections divisionnaires et des receveurs des Douanes présents à cette réunion. En cas

de négligence, la responsabilité du liquidateur (inspecteur vérificateur) et de tous ses responsables hiérarchiques sera engagée, a-t-il dit.

Un numéro vert pour les réclamations

«Tous ces responsables seront évalués sur leurs capacités à mener à bien leurs missions (...). Nous voulons en finir avec les réclamations concernant les retards» de dédouanement, a-t-il expliqué, en donnant aux cadres des Douanes les grandes orientations pour la mise en œuvre de cette circulaire.

Un numéro vert sera mis en place prochainement pour permettre aux opérateurs économiques et aux importateurs de signaler tout blocage dans le traitement de leurs déclarations en douane. Globalement, les formalités de dédouanement ne doivent pas dépasser trois heures pour les marchandises bénéficiant d'un passage prioritaire au circuit vert et six

heures pour celles du circuit orange.

Le dédouanement des autres marchandises ne doit pas dépasser 60 heures ce qui représente la durée des journées ouvrables des services durant une semaine, selon les précisions fournies au cours de cette réunion.

Le délai de 8 jours comprend le contrôle documentaire et le contrôle physique, y compris le passage au scanner. M. Bouderbala a précisé à ce propos que la réduction des délais de dédouanement fait partie d'une série de facilitations douanières que la DGD s'est engagée à accorder aux entreprises algériennes et étrangères en vue de faciliter l'acte d'investir et d'encourager la production nationale. C'est dans ce cadre que la DGD a accordé 102 agréments d'opérateurs économiques agréés et attribué 202 entrepôts sous douanes pour les entreprises privées et 68 autres pour les entreprises publiques.

AMAR GHOU L'A ANNONCÉ HIER

Vers un partenariat entre Air Algérie et la compagnie britannique Rolls-Royce

Le ministre des Transports, Amar Ghoul, a annoncé hier que la compagnie nationale Air Algérie et la compagnie britannique spécialisée dans la construction des moteurs d'avions Rolls-Royce examinent la possibilité d'établir un partenariat pour le développement de la flotte aérienne d'Air Algérie.

À l'issue de l'audience accordée à l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Alger Martyn Roper et une délégation de la compagnie britannique, M. Ghoul a précisé que les discussions avec la partie britannique ont pour objectif de parvenir à des accords de partenariat entre Air Algérie et Rolls-Royce, en prévision du développement de la flotte aérienne de la compagnie algérienne sans pour autant donner de précisions sur la nature de ce partenariat.

Ce partenariat doit prendre en considération l'aspect relatif aux équipements, à la maintenance, à la formation et au transfert du savoir-faire, a indiqué le ministre.

Le premier responsable du secteur a souligné la nécessité de voir ce partenariat s'inscrire dans le cadre d'une vision prospective et d'une action durable et mutuellement bénéfique. Pour sa part, l'ambassadeur de Grande-Bretagne Martyn Roper a souligné que de «grands efforts sont consentis par les deux pays pour la relance des relations bilatérales dans plusieurs domaines dont le transport». Il a estimé en outre qu'il «est important de réaliser des objectifs concrets cette année et d'encourager les hommes d'affaires britanniques à venir investir en Algérie dans les prochaines années».

Le représentant du Premier ministre britannique pour le partenariat économique avec l'Algérie Lord Richard Risby avait annoncé au début du mois en cours que Rolls-Royce était disposée à fournir à Air Algérie des moteurs et des pièces détachées destinées aux avions Airbus.

La Constitution, rien que la Constitution

Saïd Abjaoui

La question ne devrait plus se poser de savoir si l'armée s'incruste ou non dans le champ politique car elle avait déjà affirmé sa détermination à strictement se cantonner dans le respect de ses missions constitutionnelles. Ni elle ne soutient un candidat, tout candidat, ni elle se positionne contre un candidat, tout candidat, ni elle soutient un parti, ni elle ne se positionne contre tout parti légal. Il est encore plus grave qu'il y en ait qui cherchent absolument à faire accorder la thèse qu'au sommet de l'Etat, il y ait une bipolarisation qui mettrait en opposition l'institution de défense au pouvoir exécutif alors que la Constitution fait du Président de la République le chef suprême des forces armées et qu'en plus le chef de l'Etat est également ministre de la Défense nationale. Il est encore plus grave qu'il y en ait qui osent soutenir la thèse selon laquelle l'armée n'a pas conservé sa cohésion et qu'en son sein, il y ait une bipolarisation alors que l'armée est constituée d'un commandement et de directions. Toutes les institutions sont constitutionnelles, et sont placées à égalité devant leurs devoirs et obligations. Ce sont les institutions qui exercent le pouvoir par leur conformité à la Constitution, à la loi et aux règlements auxquels sont soumis les hommes. Il n'y a pas de représentations personnelles mais seulement des institutions qui fonctionnent en conformité avec la Constitution, loi fondamentale, et tout ce qui en découle. Chacune des institutions est instruite à travailler à l'accomplissement du programme présidentiel et reçoit les moyens en conformité avec leur plan de charge. Le ministère de l'Habitat par exemple a une importance considérable en raison de la consistance du programme qui lui a été confié. Les changements opérés au niveau du gouvernement ont boosté les activités des différents ministères, tous les ministères, sans exceptions, d'ailleurs leurs titulaires sont «descendus» sur le terrain et ont donné les premières instructions.

M. Bensalah signe le registre des condoléances à la suite du décès de l'ancien président du Burkina Faso

Le président du Conseil de la nation, Abdekader Bensalah, a signé hier au siège de l'ambassade du Burkina Faso le registre des condoléances à la suite du décès de l'ancien président burkinabé Saye Zerbo. «À la suite du décès de l'ancien président du Burkina Faso Saye Zerbo, je présente, au nom du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et en mon nom personnel, mes sincères condoléances à la famille du défunt, au président, au peuple et au gouvernement du Burkina Faso», a écrit M. Bensalah, qui a exprimé sa profonde affliction suite à cette douloureuse épreuve.

Le DGSN examine avec l'ambassadeur du Liban les moyens de consolider la coopération entre les polices des deux pays

Le directeur général de la Sûreté nationale, le général major Abdelghani Hamel, a examiné hier à Alger avec l'ambassadeur du Liban, Ahmed Ghassan El Maalam, les voies et moyens de consolider la coopération entre les polices des deux pays». L'entretien a été l'occasion pour les deux parties de souligner «l'importance de l'échange d'expériences en matière de formation et son rôle dans la promotion de la lutte contre la criminalité et le renforcement des capacités d'accomplissement des missions de la police», indique un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale.

TARIF PRÉFÉRENTIEL GÉNÉRALISÉ DU CANADA

L'Algérie sera retirée de la liste des bénéficiaires le 1^{er} juillet 2014

L'Algérie sera retirée de la liste des pays bénéficiant des avantages du régime du Tarif préférentiel généralisé (TPG) du Canada à partir du 1^{er} juillet 2014, indique la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI).

Le gouvernement canadien entend supprimer l'admissibilité au TPG de 72 pays parmi lesquels figure l'Algérie, indique la Caci, précisant que les partenaires de libre échange continueront de tirer profit des avantages de leurs accords de libre-échange. Le TPG du Canada, qui doit prendre fin le 30 juin 2014, prévoit des taux de droits de douane réduits sur plusieurs produits fabriqués en Chine, Inde, Corée du Sud et dans d'autres pays en développement.

Le gouvernement canadien justifie ce changement, selon la Caci, par l'évolution de l'économie mondiale et vise ainsi à refléter la réalité économique. Ce changement permettra ainsi au TPG de se mettre en conformité avec la nouvelle conjoncture économique mondiale.

Afin de tenir compte des changements importants dans le niveau de revenu et la capacité concurrentielle de certains pays en développement, le gouvernement canadien compte modifier la liste des pays bénéficiaires, en supprimant le traitement préférentiel du TPG pour les pays qui sont classés, pendant deux années consécutives, comme ayant un revenu élevé ou moyen supérieur, selon le classement du revenu de la Banque mondiale.

Les pays qui disposent d'une part des exportations mondiales égale à 1% ou plus pendant deux années consécutives selon les statistiques les plus récentes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), seront également supprimés de la liste des bénéficiaires des avantages de ce régime.

Selon ces critères, le gouvernement canadien compte supprimer l'admissibilité au TPG de plusieurs pays, dont l'Afrique du Sud, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Corée du Sud, Equateur, Gabon, Tunisie, Turquie, Liban, Mexique, Oman, Pérou et Venezuela, etc.

Le TPG du Canada a été introduit pour la première fois en 1974 afin de stimuler la croissance économique des pays en développement.

Au début des années 1970, la Cnuced recommandait que les pays ayant des économies développées accordent des tarifs préférentiels autonomes et non réciprocques aux pays en développement afin de leur permettre d'augmenter leurs recettes d'exportations, ainsi que de promouvoir leur industrialisation et leur croissance économique.

ALGÉRIE - FRANCE

Renault Algérie: La Renault «made in Algeria» aura la même qualité que celle produite dans d'autres pays

Le P-DG de la société mixte algéro-française

Renault Algérie

production (RAP),

Bernard Sonilhac, a assuré, mercredi à Oran, que le véhicule «Made in Algeria» qui sortira, en 2014, de l'usine de montage de Oued Tlélat sera de la même qualité que celle des voitures de la marque produites dans d'autres pays.

«La qualité du véhicule qui sortira de l'usine de montage d'Oued Tlélat sera strictement la même, voire meilleure, que celle des autres voitures produites ailleurs», a souligné le P-DG de la RAP, lors d'une conférence de presse tenue à Oran à l'occasion du démarrage des travaux de ce projet.

M. Sonilhac a rappelé la genèse de ce projet inscrit au titre du partenariat algéro-français dont l'objectif final est la mise en place d'une filière automobile en Algérie et un taux d'intégration nationale de l'ordre de 42%.

Il a rappelé que le projet sera conduit en deux phases. La première porte sur la réalisation d'une usine de montage d'une capacité de production de 25 000 voitures/an employant 350 emplois directs. Pour cette phase, il fera appel à des sous-traitants nationaux pour contribuer à la création d'une filière automobile locale. La première voiture, une «nouvelle Symbol», sortira de l'usine en novembre 2014.

La seconde phase sera lancée en 2019. «Il s'agira de compléter l'usine et d'étendre ses activités pour assurer sur place les travaux de tôlerie et de peinture. Une production de 75 000 véhicules par an



sera atteinte ainsi qu'un taux d'intégration local de l'ordre de 42%», a-t-il expliqué.

Le P-DG de RAP a insisté sur les facteurs de la qualité et de la compétence, aussi bien pour ce qui est du personnel des sous-traitants et des fournisseurs.

«Des tests d'aptitude sont actuellement en cours avec les candidats sélectionnés pour suivre en suite un parcours de formation au niveau de structures locales, en collaboration avec les Cifpa et l'Anem», a-t-il précisé, annonçant que «des compétences algériennes se rentront en février prochain à l'usine Renault de Roumanie pour s'imprégner du processus de montage de véhicules, qu'ils appliqueront ensuite à Oued Tlélat».

Concernant les sous-traitants locaux, le P-DG de RAP a indiqué qu'une soixantaine a été identifiée et ses entreprises visitées par des équipes mixtes Sni-Renault pour une sélection finale de leurs produits. Il a également précisé que la priorité sera donnée aux partenaires locaux «pour des raisons de proximité et de réduction des coûts», sans pour autant ex-

clure la possibilité d'ouverture de la sous-traitance sur les pays du Maghreb. «La priorité ne signifie pas forcément exclusivité», a-t-il souligné.

Pour la première phase du projet, Renault a investi directement une somme de 50 millions d'euros.

«La seconde phase sera financée intégralement par les bénéfices que dégagera l'usine d'Oued Tlélat. En plus du marché algérien, nous visons également à long terme le marché sub-saharien et africain en général», a-t-il précisé.

Interrogé sur le prix de vente qui sera proposé au public, un responsable commercial a assuré que le prix sera pratiquement le même que celui appliqué pour la «nouvelle symbol», produite en Roumanie et commercialisée, depuis le printemps 2013 en Algérie. «12 000 unités ont été vendues et donnent pleinement satisfaction à leurs propriétaires», a-t-il souligné. La société mixte algéro-française est détenue à hauteur de 51% par la partie algérienne via la Société nationale des véhicules industriels (Sni, 34%) et le Fonds national d'investissement (FNI, 17%), et à 49% par le constructeur français.

Une vingtaine de sous-traitants sélectionnés

Le PDG de la Société nationale des véhicules industriels (Sni), Tazerouti Hamoudi, a indiqué, mercredi à Oran, qu'une vingtaine de sous-traitants locaux ont été sélectionnés dans le cadre du projet de montage de véhicules Renault, et font actuellement l'objet d'un audit pour évaluer leurs capacités de production et leur degré de maîtrise technique.

«Nous avons établi une liste de sous-traitants partenaires de la Sni en plus de celles transmises par les bourses de sous-traitance régionales. Certains d'entre eux ont été déjà retenus parmi la vingtaine, d'autres ont été sélectionnés et font l'objet d'un audit par une commission mixte Sni-Renault, pour évaluer leurs capacités de production et leur degré de maîtrise technique», a expliqué à la presse M. Tazerouti, en marge de la confé-



rence de presse animée par le PDG de la société mixte Renault Algérie Production.

Il a souligné que la prestation de services de ces sous-traitants portera essentiellement sur la vitrerie, les plastiques et les câbles électriques.

«Il faudra en moyenne une cinquantaine de sous-traitants pour répondre dans la première phase de la produc-

tion de l'usine de montage d'Oued Tlélat», a-t-il expliqué. Ce n'est qu'à partir de la 2^e phase du projet, prévue en 2019, que la Sni pourra assurer des prestations de services et permettre une intégration nationale plus importante.

«La 2^e phase prévoit la réalisation de travaux de tôlerie et de peinture au niveau de

l'usine d'Oued Tlélat. La Sni, forte de son expérience, pourra intervenir dans l'emboutissage des tôles et de la peinture», a indiqué le premier responsable de cette entreprise nationale, précisant que les pièces-moteurs seront totalement fournis par le partenaire français.

M. Tazerouti a rappelé que les objectifs de ce partenariat algéro-français portent sur le développement de la sous-traitance pour lancer une filière automobile en Algérie, la création d'emplois et de richesses. «La sous-traitance sera d'abord algérienne», a-t-il souligné.

La Sni détient avec le Fonds national d'investissement (FNI) 51% des parts de la société mixte algéro-française RPA, contre 49% par le constructeur d'automobile français.

APS

SELON LE GOUVERNEUR DE LA BA

«La situation financière du pays est restée confortable au 1^{er} semestre»

Avec des réserves de change de près de 190 milliards (mds) de dollars à fin juin, une dette extérieure de seulement 3,4 mds usd et une épargne financière du Trésor de plus de 6.000 mds de DA, la situation financière de l'Algérie demeure «confortable» au premier semestre, en dépit d'un léger déficit de la balance des paiements, a indiqué mercredi le gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Mohamed Laksaci.

Les réserves de change, or non compris, ont tout de même diminué à 189,75 mds de dollars à fin juin, soit une baisse de près d'un milliard de dollars par rapport à la fin 2012 lorsqu'elles étaient de 190,66 mds usd. Elles sont restées quasi-inchangées par rapport à la fin du premier trimestre de l'année, a précisé M. Laksaci en présentant à la presse la note de conjoncture financière du premier semestre.

«La stabilité des avoirs extérieurs conforte la position financière extérieure nette de l'Algérie», s'est-il réjoui en soulignant les bienfaits de la «gestion prudente» des réserves de change menée par la BA.

Le stock d'épargnes financières du Trésor, c'est à dire les épargnes sur ses comptes ouverts à la BA, a en outre augmenté de 288,58 mds de DA au cours des six premiers mois de l'année.

Ainsi, le solde du Fonds de régulation des recettes (FRR) et le compte courant du Trésor s'est élevé à 6 002,04 mds de DA (près de 80 milliards de dollars) à fin juin contre 5 713,46 mds DA (plus de 75 milliards usd) à fin 2012.

Par ailleurs, le prix moyen mensuel du pétrole algérien fluctuait entre 101,45 usd et 115,72 usd au premier semestre, soit une moyenne semestrielle de 108,65 usd contre 113,37 usd au cours de la même période en 2012. Après une hausse à 112,5 usd au 1^{er} trimestre, le prix trimestriel de pétrole avait fléchi au 2^{ème} trimestre à 104,6 mds usd, selon la Banque d'Algérie

qui relève un recul de 10,6% des quantités exportées au cours durant tout le semestre et de 12,55% au second trimestre, a relevé le gouverneur. En valeur, les exportations d'hydrocarbures de l'Algérie se sont contractées de 14,3% à 32,14 mds

au 1^{er} semestre de 2009, ce choc reste «à relativiser» vu la stabilisation des investissements directs étrangers nets et l'amélioration du compte capital, a commenté le gouverneur.

Ces deux derniers éléments ont contribué donc à conforter le solde global de la balance des paiements qui a affiché un léger déficit de 150 millions de dollar, au premier semestre, a-t-il encore détaillé.

En effet, c'est le déficit du compte courant extérieur enregistré au 2^{ème} trimestre qui a entraîné cette contre-performance: il s'est chiffré à 1,78 mds usd contre un excédent de 530 millions usd au premier trimestre. Cette situation confirme encore une fois, pour la Banque d'Algérie, la «vulnérabilité de la balance des paiements extérieurs aux chocs externes subis par le secteur des hydrocarbures», a dit M. Laksaci.

Le taux de change effectif réel du dinar s'est par ailleurs déprécié de 1,28% au premier semestre après une appréciation moyenne de 5,89% sur toute l'année 2012, mais il est resté supérieur de 7% à son niveau d'équilibre.

Les six premiers mois de l'année ont enfin connu un phénomène de «désinflation manifeste», selon lui, même si les prix des produits alimentaires continuaient à croître.

Le taux d'inflation, en moyenne annuelle, reculait à 6,59% à fin juin 2013 contre 7,29% à la même période en 2012, selon les chiffres de la Banque des banques.

● Grâce aux nouvelles facilitations, les crédits bancaires à l'économie en forte hausse

usd ce qui a «affecté négativement la balance commerciale», a-t-il regretté. Et alors que les importations de biens augmentaient de 20% à 23,54 mds usd au premier semestre, les exportations hors hydrocarbures restaient faibles, à quelque 682 millions usd seulement au premier semestre.

M. Laksaci n'a pas manqué de relever la hausse continue des importations de véhicules ces deux dernières années, ce qui a boosté les importations des produits pétroliers, les faisant croître de 90,2% au premier semestre par rapport à la même période en 2012.

Même si ce déficit pouvait être interprété comme «un choc pour la balance des paiements extérieurs en 2013, en référence

à la balance des paiements soutenable mais toujours vulnérable

Le compte courant de la balance des paiements extérieurs a ainsi enregistré un déficit de 1,2 md usd à fin juin contre un excédent de 10 mds usd au premier semestre de 2012.

Quant au compte courant de la balance des paiements extérieurs, il a enregistré un déficit de 1,2 md usd à fin juin contre un excédent de 10 mds usd au premier semestre de 2012.

Ainsi, le solde global de la balance des paiements accuse un déficit de 150 millions de dollars à la même période. Par contre, l'inflation reste encore importante, et brise la relance économique tout comme les investissements. Durant les six premiers mois de 2013 la bulle inflationniste a légèrement dégonflé, dans un contexte de maintien à la hausse des prix des produits alimentaires, relève par ailleurs le gouverneur de la banque centrale dans une présentation du bilan du 1^{er} semestre.

Le taux d'inflation, en moyenne annuelle, reculait à 6,59% à fin juin 2013 contre une inflation de 7,29% à la même période en 2012, selon la banque d'Algérie. Pour autant, les assurances et le calme de la BA contrastent avec les avertissements des experts qui préviennent contre une hausse quasi généralisée des importations, qui devraient cette année atteindre les 60 milliards de dollars, un

peu moins que les recettes d'hydrocarbures prévues à la fin de l'année. D'où cette inquiétude des experts sur une hausse incontrôlée des importations, menaçant les équilibres financiers du pays, avec un retour au déficit de la balance commerciale.

A fin août dernier, les importations du pays se sont établies à 36,81 mds usd contre 32,23 mds usd à la même période en 2012. Par contre, les exportations se sont établies à 45,58 mds de dollars. Dès lors, l'excédent commercial de l'Algérie a reculé de 46% au cours des huit premiers mois de l'année par rapport à la même période en 2012.

Mais, ces chiffres restent acceptables dès lors que la commande publique, notamment pour la réalisation de l'important programme de développement du président Bouteflika, impose des investissements incompressibles. Habitat, transport, industrie, santé, AEP, éducation sont des secteurs névralgiques avec des projets importants pour le développement global du pays. Et la concrétisation de l'ensemble du programme quinquennal du président Bouteflika. Les assurances du gouverneur de la banque d'Algérie sont un gage de bonne conduite financière de ces projets.

M. Laksaci rassure sur la solidité des finances de l'Algérie

Boualem Bessaïh

L'économie algérienne peut supporter le poids d'une loi de finances 2014 qui souhaitera franchement un effort important pour les investissements publics.

Selon le gouverneur de la banque d'Algérie, Mohamed Laksaci, les réserves de changes de l'Algérie sont importantes et constituent un confortable matelas de devises. Ce qui est à son avis un motif de plus pour ne pas trop stresser par rapport à la baisse du volume des exportations d'hydrocarbures, et donc un recul des recettes d'hydrocarbures d'année en année. Les réserves de change de l'Algérie se sont établies au 1^{er} semestre dernier à 189,75 milliards (mds) de dollars à fin juin, alors que la dette extérieure est de seulement 3,43 mds usd, selon M. Laksaci. Mais, par rapport aux 190,66 Mds de dollars en 2012, les réserves de change de l'Algérie ont quand même baissé à fin juin dernier. Quant à l'épargne du Trésor, elle a atteint plus de 6 002 mds usd.

Des indicateurs macroéconomiques rassurants qui permettent au gouverneur de la banque centrale de dire que la situation financière de l'Algérie demeure

Medelci reçoit le président de la Cour constitutionnelle du Bénin

Le président du Conseil constitutionnel, Mourad Medelci, a reçu mercredi à Alger le président de la Cour constitutionnelle du Bénin, Théodore Holo, également président de la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines dont le siège est à Alger (CJCA).

Dans une déclaration à la presse à l'issue des entretiens avec M. Medelci, M. Holo a salué les efforts de l'Algérie et le soutien «sans faille» qu'elle apporte pour le «rayonnement» de la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines.

Rappelant que l'Algérie était l'initiatrice en 2010 de cette organisation juridique africaine, il a estimé que la CJCA doit être «un élément essentiel dans la consolidation de la démocratie et de l'état de droit en Afrique». Il a ajouté dans ce sens que «l'arbitrage des cours constitutionnelles dépend de la stabilité des institutions politiques des pays».

Boualem Bessaïh président d'honneur de la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines

L'ancien président du Conseil constitutionnel, Boualem Bessaïh, s'est vu décerner mercredi à Alger, le titre de «Président d'honneur» de la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines (CJCA) par son président, Théodore Holo. En reconnaissance de ses efforts consentis pour la création de la CJCA, M. Bessaïh s'est vu décerner le titre de «président d'honneur» par M. Holo au cours d'une cérémonie en présence du président du Conseil constitutionnel, Mourad Medelci. M. Bessaïh a estimé, à cette occasion, que cette distinction honorifique dépassait sa personne pour s'adresser au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, qui a eu «de grand mérite» de «concevoir et de proposer» à ses frères africains la création d'un «espace de justice constitutionnelle». L'idée de la création de cette organisation africaine a été proposée par le président de la république, M. Abdelaziz Bouteflika, lors du Sommet de l'Union africaine tenu en 2010 à Kampala (Ouganda). Pour M. Bessaïh, le but de la création de cette organisation était de «doter» le continent africain d'un instrument devenu indispensable pour «l'instauration d'un état de droit, la protection et l'approfondissement de la démocratie».

À delà du continent africain, a ajouté M. Bessaïh, cet instrument dans l'esprit du président de la République était que l'Afrique porte «haut et fort» sa voix pour contribuer à la promotion de la justice constitutionnelle dans le monde, puisque «depuis quelques années seulement il y a un mouvement qui s'est déclaré dans ce sens».

RENCONTRE SUR LE THÈME DU SUD

Quelles alternatives ?

Les travaux d'une rencontre sur le thème «Le Sud, quelles alternatives?», dont l'objectif est d'approfondir les débats et de formuler les alternatives capables de faire avancer la transformation du monde et du Sud, ont débuté mercredi à Alger.

Cette rencontre qui se tient à la Bibliothèque nationale d'Algérie (BNA), dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Indépendance, réunit des penseurs de 25 pays, engagés et connus pour leurs publications et leur rôle d'animateurs de centres de recherches «influentes». Organisée par l'Agence algérienne pour le rayonnement

culturel (Aarc) et le ministère de la Culture, en collaboration avec le Forum mondial des alternatives (FMA) et le forum du Tiers-monde (FTM), la rencontre intervient à un moment de questionnements théoriques pressants sur l'avenir du monde, dans des directions associant le progrès social, l'invention des formes de la démocratisation et l'affirmation des souverainetés nationales», a-t-on indiqué. La ministre de la Culture, Mme Khalida Toumi, et des personnalités politiques et culturelles ont assisté à la cérémonie d'ouverture de cette rencontre.

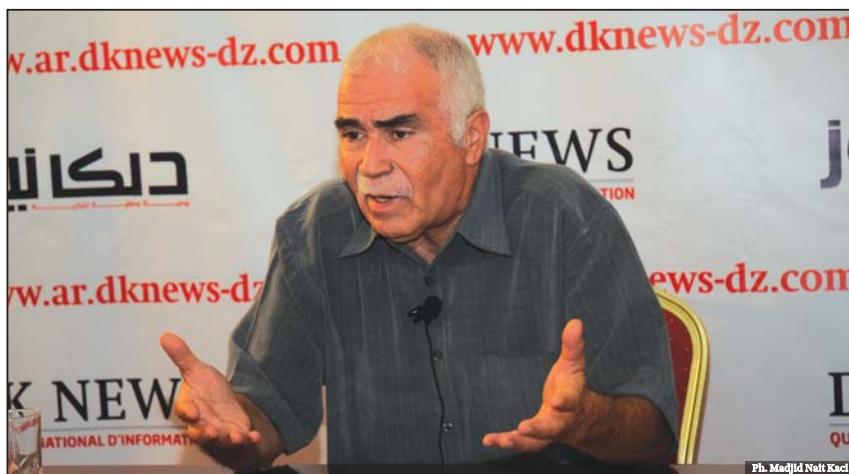
APS

LE PR^{ER} DERGUINI MOURAD, CHEF DU SERVICE GYNÉCOLOGIE DU CHU KOUBA ALGER ET PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE MÉNOPAUSE INVITÉ HIER DU FORUM DE **DK NEWS**

JOURNÉE MONDIALE DE LA CONTRACEPTION

La contraception face à une réalité sociale

Contraception. Un terme qui est pratiquement évacué des débats et même des discours. Les partis ignorent ce concept, comme si celui-ci n'existe pas alors qu'il avait été grandement utilisé durant les années 70, quand il avait fallu que l'Algérie se dote d'une politique le planning familial afin de réduire le taux démographique. A l'époque, la publicité pour la contraception était faite par affichage sur les bus de transport public urbain à Alger.



Ph. Madjid Naïf Kaci



Said Abjaoui

Qu'est ce qui en a fait un tabou alors qu'il y a une réalité sociale ? Hier, était commémorée dans le monde la Journée mondiale de la contraception. C'est à cette occasion que le Forum du quotidien national d'information a invité pour une conférence-débat le professeur Mourad Derguini, chef du service de gynécologie de Kouba et président de la Société algérienne de ménopause pour un débat sur la contraception. Non pas un débat entre experts, mais plutôt entre le professeur et les journalistes qui jouent le rôle d'interface entre les populations et le milieu médical.

La contraception a pour objectif d'éviter à une femme de tomber enceinte après des rapports sexuels. Quels moyens de contraception ? Sur le plan de l'usage des pilules par les femmes, l'Algérie présente le même taux d'utilisation que les femmes en France. 60% des femmes utilisent la pilule comme moyen de contraception.

Pour celles qui se présentent au centre, la pilule est donnée gratuitement. Mais la question ne concerne pas uniquement les femmes mariées. Des problèmes objectifs retardent l'âge du mariage à 31 ans par exemple pour la femme. Raison principale, pas de logement.

Nombre de femmes ou de filles ont alors des rapports hors mariage. Quand bien même que cela soit illicite, la réalité est là. Des filles de plus en plus nombreuses ont besoin de la pilule. Elles ont surtout besoin de la contraception d'urgence pour ne pas tomber enceinte et là, il y a des problèmes de faits de société.

La jeune fille se présente à la pharmacie pour obtenir la pilule dans le cadre de la contraception d'urgence. Elle est alors soumise à un interrogatoire qui ne doit pas avoir lieu. Elle rompt toute discussion et se sauve.

Elle n'est plus protégée. Or, il faut la protéger car de toute

façon, elle ne renonce pas à la consommation de l'acte sexuel.

Le nombre de femmes qui accouchent sous-X a diminué très nettement grâce à une avancée dans le code de la famille qui permet à la femme célibataire d'accoucher et de sortir en emportant son bébé. Le nombre de sous-X est passé de 400 à moins de 20.

Le centre fournit gratuitement la pilule qu'il achète pour partie sur son budget propre et pour partie par une subvention du ministère.

La contraception est adaptée à chaque femme, pilule, patch, anneaux, stérilet. Si la pose du stérilet ne garantit pas contre la grossesse, il faut en imputer l'efficacité à celui ou à celle qui l'a posé et non au stérilet. Plusieurs moyens de contraception existent. Anneaux, contraception chirurgicale, implant, préservatif, masculin et féminin, stérilet, spermicide, ...

La ligature des trompes fortes connues est à considérer comme une mutilation.

65% des femmes en âge de procréer choisissent la pilule

Amel B.

La contraception orale est la prédominante en Algérie. La majorité des femmes préfèrent la pilule aux autres moyens de contraception. Connue sous le nom de pilule, la contraception orale existe depuis plus de 50 ans. La découverte du premier contraceptif oral commercialisé en Europe date de 1961. Depuis cette date, les femmes contrôlent leur fertilité et peuvent se préunir d'une grossesse non désirée. Célébrée le 26 septembre de chaque année, la Journée mondiale de la contraception est l'occasion de faire le point sur les méthodes de contraception actuelles. Selon les statistiques du ministère de la Santé, plus de 62% des femmes, en âge de procréer, ont recours à un moyen contraceptif, contre seulement 7% durant la décennie 1970. «En Algérie, la pilule est le mode d'inhibition de l'ovulation le plus utilisé». Selon les spécialistes, «environ 65% des Algériennes utilisent la contraception orale contre moins de 10% d'adeptes de dispositifs intra-utérins à l'instar du sté-

rijet». D'après eux, «c'est plus facile de prescrire la pilule, car beaucoup de femmes ne sont pas disposées à mettre un stérilet ou un anneau vaginal».

Il faut savoir qu'aujourd'hui, «la pilule contient trois fois moins d'hormones que dans les années 1960». «Elle est donc mieux tolérée et provoque moins d'effets secondaires», selon les experts. Parmi ces produits, figurent Mercilon et Cerazette des laboratoires MSD.

Il est bon de noter que Cerazette est un contraceptif sans oestrogène commercialisé en Algérie depuis 2008, est indiquée chez les femmes en post-partum avec ou sans allaitement, et chez celles qui présentent une contre-indication aux oestrogènes. S'agissant de Mercilon, c'est un contraceptif oestro-progestatif faiblement dosé en oestrogène commercialisé en Algérie depuis 1999. procure un bon contrôle du cycle sans prise de poids. Par ailleurs, le laboratoire MSD prévoit la mise sur le marché algérien dans les mois prochains, le premier implant contraceptif, pour les femmes ne désirant pas avoir de grossesses sur une période de trois ans.



P^r DERGUINI

« Il n'y a pas de contraception idéale »

O.Larbi

Le chef du service de gynécologie au CHU de Kouba a marqué la Journée mondiale de la contraception en animant un débat au Forum de DK News.

Il précise d'emblée qu'il ya des méthodes anciennes et nouvelles de contraception. Il y a aussi des problèmes posés par cette méthode de contrôle de la fertilité.

La plus connue de ces actions est la pilule.

Elle a été commercialisée, à partir de 1960, aux USA, en France en 1967 et en Algérie au cours des années 70.

Elles étaient 7% à prendre ce contraceptif par voie orale en 1970 ; elles sont plus de 60% âgées de 14 à 60ans, à le préférer à d'autres moyens selon une enquête de 2006. Les pilules ont connu des transformations dans leur composition qui les rendent plus sûres, plus efficaces, mieux tolérées et de réversibilité



rapide de la fertilité. Les premières pilules sont composées de deux hormones : l'estrogène et le progestatif.

Les progrès sont dus à l'élimination de l'estrogène dans la chimie de la pilule. Les autres contraceptifs sont le préservatif (pour l'homme) mal accepté par le couple ; le diaphragme et le stérilet qui demandent une maîtrise technique de la part de celui qui le pose, sinon, il y a risque de grossesse au bout de quelques mois.

Le professeur Mourad Derguini estime que les pilules ou tout autre moyen de diffusion de progestatif dans l'organisme féminin sont de plus en plus sûrs, surtout pour les femmes obèses qui sont des cas ex-

trêmement difficiles et contre-indiqués pour les pilules à 2 hormones qui provoquaient des thromboses et des embolies pulmonaires. Les récents accidents imputés aux pilules de 3^e génération se sont révélés dus à des anomalies génétiques du sang des personnes qui les utilisaient...

Cet outil d'investigation n'existe pas en Algérie... Les nouveaux contraceptifs misent sur la durée de leur efficacité : ainsi, les patchs qui se posent sur l'avant-bras, le ventre, la cuisse ont une action de 7 jours et remplacés deux fois, la quatrième semaine n'en nécessitant pas.

L'implant sous-cutané est la nouvelle tendance, car il a une durée de diffusion du progestatif de 3 ans au moins (les femmes obèses le retirent et le remplacent après deux ans).

Le professeur est resté concentré sur la démarche scientifique ; il a néanmoins attiré l'attention sur la contraception d'urgence qui s'adresse aux personnes que la loi et la religion reconnaissent en tant que victimes quand il y a grossesse illégitime soit après une agression sexuelle ou sous consommation d'un rapport sexuel sous la contrainte.

Il a également dénoncé les avortements clandestins qui mettent en danger la vie de la femme et risquent de lui enlever toute chance de fertilité future.

MÈRES CÉLIBATAIRES

Au-delà des préjugés, la prise en charge

R.Rachedi

Sujet tabou et hautement controversé, le phénomène des mères célibataires est une réalité bien présente dans notre société. Cette réalité que beaucoup d'entre nous refusent d'admettre, prend de l'ampleur et nécessite une approche globale et multidimensionnelle, afin de trouver des solutions efficaces à ce problème et venir en aide à ces jeunes femmes qui se retrouvent malgré elles, isolées et exclues de la société. « Devant l'ampleur du phénomène, il devient impératif aujourd'hui de créer une commission multisectorielle qui englobera tous les secteurs concernés par cette question, à savoir les ministères de la Santé, des Affaires religieuses et de la Solidarité nationale, pour protéger et venir en aide aux mères et à leurs bébés », a déclaré hier, en marge du Forum, M^{me} Seba Bahi, sous-directrice chargée de la promotion de la femme et de la jeune fille en situation de difficulté au sein du ministère de la Solidarité nationale et de la Famille.

Le ministère de la Solidarité nationale et de la Famille prend en charge ce volet depuis plusieurs années déjà à travers l'accompagnement médical et social des mères, avant, pendant et après l'accouchement. « Généralement, les femmes enceintes se présentent à nos centres situés à Tipasa et Mostaganem à partir du 4^e mois (lorsque la grossesse commence à se faire remarquer). Elles sont immédiatement prises en charge par une équipe médico-pédiagogique composée de médecins, psychologues et socio-éducateurs. Après l'accouchement, elles sont insérées dans le dispositif d'aide à l'emploi afin d'assurer leur autonomie » a indiqué M^{me} Seba.

Avec le croissance de ce phénomène qui touche actuellement les femmes de tout âge et de toutes classes sociales, (adolescentes, adultes, mariées, veuves ou divorcées) le ministère de la Solidarité nationale et de la Famille prévoit la construction de trois nouveaux centres d'accueil nationaux dans les wilayas de Annaba, Tlemcen et Tizi-Ouzou. « Ces nouveaux centres seront appuyés par les 48 directions



de l'action sociale répartis à travers le territoire national et qui prennent déjà en charge les femmes en difficulté ou victimes de violences » a souligné M^{me} Seba.

CHIRURGIE CARDIAQUE

Le P^r Bourezzak dénonce le transfert des malades du secteur public au privé

Le chef du service de chirurgie cardiaque à l'Etablissement hospitalier spécialisé Mohamed Abderrahmani de Bir Mourad Raïs, le P^r Salah Ed-dine Bourezzak, a dénoncé le transfert des malades du secteur public au privé notamment en matière de chirurgie cardiaque.

Dans un entretien accordé à l'APS la veille de la célébration de la Journée mondiale du cœur coïncidant avec le 26 septembre, le P^r Bourezzak a précisé que le secteur public devient « une annexe » du secteur privé, dénonçant le transfert des malades du premier secteur au second.

Le spécialiste a précisé que l'établissement où il exerce rencontre des difficultés à trouver des malades à opérer, vu que les services de cardiologie du secteur public transfèrent les malades au secteur privé.

La majorité des praticiens en chirurgie cardiaque du secteur public préfèrent travailler pour le compte des cliniques privées, sauf qu'en cas de complications, le malade est transféré vers un établissement public, a-t-il déploré.

Pourtant, une instruction du ministère de la Santé avait stipulé que les cardiaques dont le cas nécessite une opération chirurgicale ne devaient pas se faire traiter dans une clinique privée avant de passer par un établissement public, a-t-il indiqué, précisant que cette instruction a été temporairement appliquée.

Cette pratique « encourage » le transfert des malades du secteur public au secteur privé même si la Constitution algérienne stipule « que l'Etat a le devoir de prendre en charge et de protéger la santé du citoyen ». Des médecins étrangers prennent en charge de « simples » cas de personnes cardiaques dans des cliniques privées, alors qu'ils sont à la portée des maîtres assistants et médecins résidents algériens, regrette le P^r Bourezzak qui appelle à contrôler les salaires de ces médecins étrangers.

La majorité de ces médecins ne connaissent même pas leurs malades et arrivent la veille des opérations. Certains d'entre eux pratiquent une douzaine d'opérations en l'espace de deux ou trois jours, qualifiant cela d'impossible sur les plans « technique et chirurgical ». Il s'est, d'ailleurs, interrogé sur le taux de réussite de ces opérations et du nombre des décès qui en découlent dans les cliniques privées.

Le spécialiste a, dans ce sens, cité le cas d'un chirurgien qui a pratiqué des opérations chirurgicales sur des enfants atteints de maladies cardiaques génétiques « tous décédés », soulignant le manque d'expérience dans ce domaine. Des diplômes ont été attribués à certains médecins qui n'ont jamais pratiqué d'opération chirurgicale, a ajouté le spécialiste.

Concernant les établissements hospitaliers spécialisés en cardiologie, le P^r Bourezzak a cité l'Etablissement Mohamed Abderrahmani, celui de Mohand Maouche à Clairval (Alger), de Constantine, de Ain Temouchent, d'Oran et de Mustapha Pacha.

Il a déploré l'ouverture d'autres services à Skikda et Sidi Belabbes sans aménagement adéquat. S'agissant des établissements de chirurgie destinée aux enfants atteints de malformations génétiques du cœur, le spécialiste a cité l'hôpital de Draâ Benkhedda (w. Tizi Ouzou) qui a été partiellement aménagé mais qui n'a toujours pas ouvert ses portes.

Pour les établissements d'Annaba et de M'hamdia (Alger) destinés à la même spécialité, le P^r Bourezzak ignore l'état d'avancement de leurs travaux, sans parler de l'institut national du cœur qui devait ouvrir ses portes en 2005. Instituée en 1988, la chirurgie cardiaque n'a été appliquée que huit ans après. Durant cette période, de nombreux malades ont été transférés à l'étranger notamment en France et en Belgique, a-t-il rappelé.

APS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lamamra appelle à prendre en charge les spécificités de l'Afrique

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a plaidé hier à New York pour la prise en considération des spécificités ainsi que des vulnérabilités de l'Afrique dans le cadre du processus de l'instauration du développement durable dans le monde.

M. Lamamra a lancé cet appel lors de son intervention à la première réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenue dans le cadre de la 68^e Assemblée générale de l'ONU. Ce Forum politique, rappelle-t-on, est l'instance qui remplace, désormais, la Commission du développement durable de l'ONU qui avait été mise en place en 1992 à l'issue du sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro (Brésil).

Dans son discours, au cours duquel il a cerné les paramètres qui conditionnent la réussite d'un développement durable dans les pays en développement dont africains spécifiquement, M. Lamamra a souligné que l'Algérie attachait un «intérêt particulier» à la nécessité de mettre à profit l'expérience de l'ex-Commission de développement durable et de veiller à une bonne transition entre celle-ci et le nouveau Forum.

Dans ce sens, le chef de la diplomatie algérienne a soutenu que le réussite de cette transition passerait «inéluctablement» par la prise en charge des spécificités du continent africain et de la complexité de ses vulnérabilités économique, sociale et environnementale.

Partenariat entre le Forum et l'UA

En conséquence, la mise en place de la composante «Afrique» du Forum en partenariat notamment avec la Commission de l'Union africaine (UA), «constituerait un pas considérable pour répondre aux défis de développement du continent», a-t-il précisé.

Pour le ministre, la communauté internationale, notamment les pays les plus riches, doit consentir davantage d'efforts en fournissant aux pays les plus démunis l'aide nécessaire pour leur permettre de mettre en œuvre leur politique de développement durable.

En effet, a poursuivi M. Lamamra, en misant sur leurs propres ressources et sur leurs propres capacités nationales, les pays en développement misent également sur les engagements pris par leurs partenaires à travers «les soutiens financiers et un véritable transfert de technologie ainsi que le renforcement de leurs aptitudes à se développer.»

En somme, a résumé le ministre, le bien-être des générations présentes et futures «ne peut se faire sans le développement de l'économie et l'éradication de la pauvreté tout en préservant l'environnement».

Il est à souligner que le Forum politique de développement durable a été mis en place en application du Document final de Rio+20 (juin 2012) dans lequel les pays membres ont appelé à l'établissement d'un Forum pour assurer que la question du développement durable demeure une priorité des gouvernements.

Cette nouvelle instance onusienne se réunira, tous les quatre ans, sous les auspices de l'Assemblée générale de l'ONU, et tous les ans sous celles du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSO).

APS

ALGÉRIE - ONU**M. Ramtane Lamamra rencontre plusieurs de ses homologues à New York**

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a rencontré mardi à New York plusieurs de ses homologues, en marge de la 68^e Assemblée générale de l'ONU.

Le chef de la diplomatie algérienne a eu des entretiens avec les ministres des Affaires étrangères respectivement de la Libye, Mohamed Abdellaziz, de la Grande-Bretagne, William Hague, du Portugal, Rui Machete, de la Nouvelle-Zélande, Murray McCully, et de la Corée du nord, Pak Kil Yon.

Par ailleurs, M. Lamamra a pris part et prononcé un discours respectivement au Forum politique de haut niveau pour le développement durable créé par Rio+20, et à la réunion du Comité africain des chefs d'Etat et de gouvernement sur les changements climatiques (Cahoscc). Plus de 130 di-



reigrants du monde entier sont réunis depuis mardi au siège des Nations unies à New York pour le Débat général de la 68^e session de l'Assemblée générale. Cette session a pour questions prioritaires les situations en Syrie, en Egypte et au Mali notamment, les approches de maintien de la paix et l'aide aux pays en transition politique. Le Débat général sera également l'occasion pour les participants de s'engager dans ce que le président de l'Assemblée, John Ashe, a qualifié de «discussions charnières» pour définir les paradigmes de l'agenda de développement durable post-2015. Ce programme est des-

tiné à prendre le relais des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés lors du Sommet du Millénaire de 2000 et dont la date-butoir est fixée à 2015. Au cours du Débat général, 84 chefs d'Etat, 41 chefs de gouvernement, 11 vice-présidents ministres et 65 ministres des Affaires étrangères, dont M. Ramtane Lamamra, doivent s'adresser à l'Assemblée sur des questions allant du développement durable à l'éradication de la pauvreté, en passant par les changements climatiques, les droits de l'homme, et paix et la sécurité internationales.

DÉVELOPPEMENT POST-2015**M. Lamamra prône une position africaine commune**

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a appelé mardi à New York à des consultations entre les pays africains afin de définir une position commune pour porter à la communauté internationale leurs préoccupations pour le futur programme de développement post-2015.

Ce programme est destiné à prendre le relais des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), adoptés lors du Sommet du millénaire de 2000 et arrivant à échéance en 2015, dont les objectifs portent sur l'éradication de la pauvreté, l'amélioration de l'éducation,

l'égalité entre les sexes, la santé maternelle et infantile, le respect de l'environnement, la lutte contre la pandémie de VIH/sida et un partenariat mondial pour le développement.

Intervenant lors de la session du Comité des 10 de l'Union africaine sur l'Agenda de développement post-2015, tenue en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, le chef de la diplomatie algérienne a observé, de prime abord, que la déclaration des OMD, adoptée en 2000, aura du mal à atteindre l'ensemble de ces objectifs pour tous les pays à l'horizon 2015. Dans ce sens, il a insisté sur le fait qu'à

l'approche de cette échéance, il était indispensable pour les pays africains de se consulter pour arrêter une position commune appelée à porter à la communauté internationale leurs préoccupations et leur vision pour l'après-2015.

Concernant l'Algérie, M. Lamamra a affirmé qu'elle avait mobilisé l'ensemble de ses ressources humaines et des moyens matériels considérables dans le cadre des trois plans nationaux successifs de relance économique de 2000 à 2014. «L'Algérie a réalisé des progrès considérables dans la prise en charge des OMD qui se-

ront atteints à l'horizon fixé de 2015», a-t-il fait savoir devant le Comité des 10.

Par ailleurs, le ministre a fait le lien entre les OMD et la sécurité en soutenant que pour la réalisation de ces objectifs, l'Union africaine et ses pays membres doivent créer les conditions préalables axées autour d'un climat de paix et de sécurité. L'autre condition préalable que M. Lamamra a citée est le renforcement de la coopération et de la solidarité internationales sur la base d'un ordre économique mondial plus équitable dont l'accès doit être ouvert aux pays les plus démunis.

ALGÉRIE - UA**Paix et sécurité en Afrique : l'UA rend hommage à Ramtane Lamamra et à l'Algérie**

Des dirigeants africains présents à la 68^e Assemblée générale de l'ONU ont rendu un vibrant hommage au ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, dont la mission de Commissaire à la paix et à la sécurité s'est achevée récemment suite à sa nomination à la tête de la diplomatie algérienne.

C'est dans le cadre d'une réunion des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), tenue mardi à New York, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, que cet hommage a été rendu au chef de la diplomatie algérienne.

Tour à tour, M. Alassane Ouattara, président de la Côte d'Ivoire et président du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, et Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, présidente de la

Commission de l'UA, ainsi que M. Hailemariam Desalegn, Premier ministre de l'Ethiopie et président en exercice de l'UA, ont félicité M. Lamamra pour ses «contributions significatives» à la conception et à la mise en œuvre de l'action africaine comme en matière de paix et de sécurité.

Dans ce sens, ils ont relevé les progrès réalisés par l'Afrique en matière de prévention et de résolution des conflits durant les cinq années lors desquelles M. Lamamra avait assumé ses responsabilités continentales.

Les trois intervenants ont, au nom de tous les participants, mis en évidence la constance et la consistance du rôle-clé que l'Algérie joue au sein de l'UA et ont loué sa fidélité à ses engagements pan-africains.

ALGÉRIE - FRANCE**Benyounès appelle les opérateurs économiques français à des «partenariats substantiels» en Algérie**

Le ministre du Développement industriel et de la promotion de l'investissement, Amara Benyounès, a plaidé mardi à Alger pour une «implantation plus dense» des opérateurs économiques français en Algérie à travers des «partenariats substantiels», indique un communiqué du ministère.

Le ministre qui recevait l'ambassadeur de France à Alger, André Parant, a estimé que ces partenariats qui doivent être mutuellement bénéfiques, «sont à même de renforcer les relations économiques bilatérales, et de les rehausser au niveau des relations excellentes au plan politique entre les deux pays».

Le diplomate français s'est dit, pour sa part, «disponible» à faciliter davantage les actions des entrepreneurs, notamment dans le domaine de l'investissement et du transfert de technologie, a-t-on ajouté de même source.

BOUIRA : RESSOURCES EN EAU



La commune de Djebahia sera désormais alimentée en eau potable **24h/24**

Bonne nouvelle pour les habitants de la commune d'El Djebahia et El-Madjen (wilaya de Bouira). Depuis hier, l'eau coule et coulera de leurs robinets 24h/24, a indiqué hier dans un communiqué le ministère des ressources en eau.

En effet, l'engagement pris par le ministre du secteur, M. Hocine Nebib, lors de sa dernière visite dans la wilaya de Bouira est bel et bien tenu.

C'est donc la fin du calvaire pour les 18 000 habitants des localités de Djebahia et El-Madjen qui vont désormais bénéficier de

2000 m³ par jour à partir du système Koudiat Azerdoune. L'agence national des barrages et transferts (Anbt) a procédé ces deux derniers jours au rinçage et à la désinfection des conduites reliant les deux stations de pompage 1 et 4 ainsi que le réservoir situés à El Djebahia avant leur mise en service.

La mise en service progressive du grand système hydraulique Koudiat Azerdoune, permettra à partir du mois de novembre prochain d'alimenter vingt (20) autres agglomérations situées dans les wilayas de Bouira, m'sila et Médéa.

TEBBOUNE L'intégration de la ville dans l'Habitat pour une meilleure prise en charge du foncier

Le ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, Abdelladjid Tebboune, a affirmé mardi à Alger que l'intégration de la direction générale de la ville dans le secteur de l'Habitat visait une meilleure prise en charge des problèmes des villes en Algérie notamment relatifs au foncier immobilier.

Le transfert de cette direction du ministère de l'Environnement vers le département de l'Habitat vise à déve-

lopper les modalités de gestion des villes algériennes et à créer une synergie entre les intervenants, a précisé M. Tebboune lors de la cérémonie de mise en place de la direction générale de la ville.

Pour le ministre, cette décision répond aux exigences de complémentarité naturelle entre le secteur de la ville et celui de l'habitat et de l'urbanisme soulignant que son rôle consistait essentiellement à sortir les villes algé-

riennes de leur état actuel à travers une vision «moderne qui repose sur des bases scientifiques».

Le transfert de cette direction devra également permettre de faciliter l'obtention du foncier immobilier nécessaire pour la réalisation et l'accélération de projets de logement toutes formes confondues.

La nouvelle structure au ministère poursuivra, selon M. Tebboune, son action déjà

initiée conformément à la politique du secteur jusqu'au règlement de tous les problèmes liés à la ville à travers le pays.

Cette direction est investie de deux missions prioritaires. Il s'agit selon le ministre, d'accélérer la réalisation des cinq nouvelles villes (Sidi Abdallah, Bouinane, El Goléa, Hassi Messaoud et Boughzoul) et doter les villes algériennes d'une autorité urbaine efficace.

JEUNESSE Le développement des TIC en Algérie passe par l'instauration d'un tissu de PME

Le Président-directeur général d'Algérie Télécom (AT), Azouaou Mehmel a indiqué mardi à Alger, que le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) «passe par l'instauration d'un vaste réseau de petites et moyennes entreprises (PME)». Intervenant en marge d'une conférence sur les jeunes et les TIC en Algérie, M. Azouaou Mehmel a indiqué que «AT en appelle à un tissu de PME pour mieux réaliser les objectifs tracés par l'Etat dans le cadre du développement du secteur» imputant le retard accusé à un déficit en ressources humaines et en entreprises spécialisées dans les TICs, a-t-il souligné. Pour le PDG d'AT, les statistiques fournies par son entreprise ont révélé que le raccordement de toutes les agglomérations au réseau de fibres optiques «nécessite l'installation de 20 000 km de câbles et le recours aux entreprises spécialisées pour la réalisation et la maintenance». «Les jeunes sont appelés à se diriger vers des spécialités en relation avec les TIC, d'autant que les secteurs prisés par le passé sont saturés», a poursuivi M. Mehmel ajoutant que la majeure partie des projets initiés par les jeunes et financés par l'Ansej concernait les secteurs des transport et du bâtiment.

SELON M. BENBADA

«Les inspections territoriales du commerce seront portées à 250»

Le nombre d'inspections territoriales du commerce, actuellement de 153 à travers le pays, sera porté à 250 au titre d'un arrêté interministériel, a indiqué le ministre du Commerce, Mustapha Benbada, mardi au cours d'une visite de travail à Batna.

Cela permettra, a ajouté le ministre, un meilleur déploiement des ressources humaines du secteur, notamment dans les villes importantes du pays, et un rapprochement des citoyens en vue d'impulser l'activité de proximité des inspecteurs.

Cette initiative intervient, a encore indiqué M. Benbada, à la suite de l'important développement du secteur du commerce, marqué par un effectif se chiffrant actuellement à 15 000 fonctionnaires contre 8 000 en 2009.

Évoquant la lutte contre le commerce informel, le ministre a souligné, lors de l'inspection de deux marchés de proximité dans les cités Kechida et Bordj El Ghoul, à Batna, que la campagne de résorption de ce phénomène a «franchi des étapes importantes». Il a ajouté, à ce propos, que le gouvernement, qui poursuivra cette action, «relèvera ce défi grâce aux nouvelles structures réalisées». Mille (1.000) structures commerciales ont été inscrites dans le cadre de cette lutte contre le commerce informel, a souligné dans ce contexte M. Benbada, affirmant que 700 autres sont en réalisation et sont 250 programmées

pour la fin de l'année en cours et le début de l'année 2014. Le ministre, indiquant que la wilaya de Batna bénéficiera de 10 nouveaux marchés modernes, à même de satisfaire les besoins des citoyens, a fait part de la disponibilité de son département à accompagner les opérateurs économiques pour la «grande distribution», nouvelle étape en direction de la qualité des produits commercialisés et de leur disponibilité «tout au long de l'année», tout en conférant une nouvelle dynamique à l'activité commerciale en Algérie. Au cours d'une réunion avec les fonctionnaires des directions régionale et de wilaya du commerce, à Batna, organisée au siège de la direction régionale, M. Benbada a salué les efforts déployés par les agents du secteur et les résultats obtenus malgré les difficultés et les conditions difficiles dans lesquelles ils exercent. Auparavant, le ministre du Commerce avait annoncé à des opérateurs économiques locaux, notamment les gérants d'unité de production et de montages de remorques tractées, leur exonération de la taxe véhicule de 500.000 dinars. M. Mustapha Benbada a clôturé sa visite dans la wilaya de Batna par l'inspection de l'unité de production de conserves de transformation de fruits, à N'gaous. Le ministre s'est enquis du fonctionnement de cette usine privatisée en 2007 et qui a investi, selon ses gestionnaires, quelque 4 milliards de dinars à ce jour.

VIANDES BLANCHES: Les prix devraient se stabiliser d'ici à la mi-octobre

Les prix des viandes blanches qui ont fortement augmenté depuis août dernier devraient se stabiliser d'ici à la mi-octobre prochain grâce à la reprise de l'offre, a indiqué mercredi le président du directoire de la SGP des productions animales (Proda), M. Kamel Chadi. «L'amorce de la baisse des prix a été engagée et on s'attend à ce que les prix se stabilisent avant la mi-octobre», a estimé M. Chadi qui s'est exprimé à la Radio nationale.

Après une forte baisse ayant duré plus de quatre mois, les prix des viandes blanches ont repris de plus belle depuis la mi-août dernier en raison d'une baisse sensible de l'offre. Les petits éleveurs qui constituent 87% de la filière avicole nationale se sont retirés pendant l'été craignant des pertes à cause des chaleurs. Cette rétention a engendré un déficit de 20% sur le marché poussant les prix à la hausse, selon cet opérateur public.

«Ce déséquilibre conjoncturel est dû à un recul des mises en places des élevages étant donné que 15% seulement des éleveurs possèdent des élevages industriels modernes», souligne M. Chadi. Ce dernier prévoit une reprise de la production durant cet automne à la faveur de la baisse des températures. «De fortes mises en place sont en train de se faire et l'élément révélateur étant la vente du poussin chair à des prix encourageant (entre 50 et 60 DA), a-t-il argumenté. Ce responsable suggère, toutefois, aux petits éleveurs de se structurer pour devenir de véritables professionnels avicoles, en les aidant à s'équiper de moyens modernes d'élevage. Les abattoirs privés sont appelés également à adhérer aux dispositifs de régulation mis en place par les pouvoirs publics et conventionner ces éleveurs afin de les sécuriser dans leur production. La filière avicole qui génère un chiffre d'affaires de plus de 200 milliards DA ces dernières années a bénéficié pour la deuxième année consécutive de la suppression de la TVA sur les matières premières (maïs et soja).

COUVERTURE DU HADJ Les médias nationaux doivent refléter la véritable image de l'Algérie

Le directeur général de l'Office national du Hadj et de la Omra (Onho), Cheikh Berbara, a affirmé mardi à Alger que le rôle de la mission des journalistes chargés de la couverture des rites du Hadj et de la Omra consistait à mettre en exergue la véritable image de l'Algérie et de la prise en charge des hadj algériens. Dans une conférence de presse animée à la veille du départ de la mission des journalistes vers les Lieux-Saints de l'Islam, Cheikh Berbara a souligné que l'Onho veillait à garantir toutes les conditions visant à assurer le confort et le bien-être des hadj algériens pour leur permettre de se consacrer à l'accomplissement des rites du pèlerinage. Cheikh Berbara a rappelé à cette occasion que l'Etat avait attribué cette saison une aide financière de plus de 40.000 dinars à chaque pèlerin algérien, ajoutant que l'Algérie est le seul pays dans le monde musulman à allouer une aide financière à ses pèlerins en vue de leur assurer les meilleures conditions pour l'accomplissement de leurs rites». En raison des travaux d'extension sur les Lieux Saints, le quota des hadj a été réduit, cette année, de 20% pour chaque pays, soit 28.000 Algériens sur les 36 000 prévus initialement, avait annoncé, début septembre à Alger, cheikh Berbara lors d'une rencontre de sensibilisation à l'occasion de la saison 2013 du hadj.

TLEMCEN: Saisie de plus de 10 quintaux de kif et démantèlement d'un réseau de trafiquants

Le service de police judiciaire de la sûreté de wilaya de Tlemcen a saisi dernièrement au niveau de la zone frontalière ouest, 10,56 quintaux de kif traité provenant du Maroc et a démantelé un réseau international spécialisé dans le troc de carburant contre la drogue, a-t-on appris mardi auprès de la direction de la sûreté de wilaya. La bande démantelée, en sa possession cette quantité de drogue et plus de 280 bidons utilisés pour le troc en mazout, se compose de neuf éléments dont quatre étrangers arrêtés, selon un cadre de la direction lors d'une conférence de presse sur les activités de la sûreté de wilaya au cours des trois derniers mois. Il a été procédé lors de l'opération à la saisie du véhicule utilisé dans le trafic.

Présentés devant la justice, les membres du réseau ont été mis sous mandat de dépôt, a-t-on ajouté. La quantité de drogue saisie ces trois derniers mois au niveau de la région ouest de la wilaya de Tlemcen a atteint 24,47 quintaux, en quatre opérations traitées par le service de police judiciaire.

ORAN Saisie de 40 kg de stupéfiants

Les éléments de police relevant de la sûreté d'Oran ont saisi, en deux jours, 40 kg de stupéfiants dissimulés dans deux colis au niveau d'une plage à Aïn Turk (Oran), a indiqué mardi la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué. La saisie de cette « importante quantité » de stupéfiants a été opérée lors d'une patrouille de routine sur la route côtière menant à la plage des dunes à Aïn Turk « dans le cadre de la lutte contre les réparages de malfaiteurs », précise le communiqué. Les services de police de la sûreté d'Oran ont « engagé des investigations pour identifier les mises en cause et les présenter devant les juridictions compétentes », précise la même source. Cette opération « s'inscrit dans le cadre des opérations menées conformément aux directives de la DGSN dans le sens de la lutte contre la criminalité liée au trafic de drogue », selon le communiqué. Ces opérations avaient permis en 2013 de saisir près de 15 tonnes de stupéfiants et 431.777 psychotropes.

TLEMCEN Mise en échec de tentatives de contrebande de plus de 5.660 litres de carburant vers le Maroc

Les brigades mobiles des Douanes de Akid Abbâne, Akid Lotfi, Magnhia, El Aricha et Honnaïne (Tlemcen) et de Sidi Bel-Abbès ont réussi, dans les 48 dernières heures, à mettre en échec plusieurs tentatives de contrebande de plus de 5.660 litres de carburant vers le Maroc, a-t-on appris hier auprès de la direction régionale des Douanes de Tlemcen. Ces opérations ont été couronnées également par la saisie de trois véhicules légers et deux camions dont l'un doté d'un réservoir de 4.000 litres, selon le chargé d'information à la direction des Douanes. Il a souligné que le camion sillonnait plusieurs wilayas de l'ouest du pays pour s'approvisionner en carburant à des fins de contrebande. Par ailleurs, 2.000 cartouches de cigarettes et 1.000 kg de déchets de cuivre ont été saisis durant la même période dans la wilaya de Tlemcen, a-t-on encore signalé.

La valeur vénale de la marchandise et des moyens de transport saisis est estimée à plus de 5 millions DA et l'amende à 93 millions DA.

APS

POUR AVOIR AGRESSÉ SEXUELLEMENT UNE JEUNE FEMME À TIZI-OUZOU

4 individus arrêtés par la police

Quatre individus viennent d'être arrêtés par les services de police de Tizi-Ouzou pour avoir agressé sexuellement une jeune femme. L'acte abominable commis par ce groupe sur une villageoise a été perpétré dans un garage à Boukhalifa dans la banlieue de la ville de Tizi-Ouzou, la semaine dernière.

Accostée en ville par ces individus qu'elle connaissait, la victime a accepté de monter dans leur véhicule. Une fois les portières fermées, ces derniers l'ont forcée à les accom-

pagner dans leur local. Là, elle subira des séances sexuelles commis par plusieurs personnes inconnues. Suite à une plainte déposée par la victime, les éléments de la brigade des mineurs ont enclenché une enquête qui a conduit à l'arrestation des quatre inculpés. Présentés au parquet lundi, un des mis en cause a été mis sous mandat de dépôt, deux autres remis en liberté alors que le quatrième a été mis sous contrôle judiciaire.

K.N.A.



BOUZEGUENE Une trentaine de collégiens victimes d'une intoxication alimentaire

Une trentaine d'élèves du CEM de Sahel, localité située dans la commune de Bouzeguene ont été victime d'une intoxication alimentaire hier à midi. Selon des témoignages de personnes contactées sur place, les premiers symptômes ont commencé à apparaître

durant le retour au banc dans l'après-midi. Des élèves se plaignaient, en effet, aux environs de 13h, de maux d'estomac ainsi que de vomissements.

Face à la situation, les responsables de l'école ont agi dans l'urgence pour éviter des dommages. Une dizaine de col-

légien ont été transférés vers la polyclinique de la commune avant l'arrivée en renfort des éléments de la Protection civile. Hier, tard dans l'après-midi, on ne signalait aucune victime gardée à l'hôpital.

K.N.A

BORDJ BOU-ARRÉRIDJ :

3 élus suspendus par le wali

Le P/APC de Khellili, à 30 km du chef-lieu de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj et son adjoint viennent d'être suspendus sur instruction du wali de Bordj Bou-Arréridj. Le P/APC a été entendu par le juge d'instruction près le tribunal de Zemoura. Le maire serait poursuivi dans une affaire avant son élection. Le wali a également ordonné la suspension d'un autre élus de la commune de Bir Kasdali, 30 kilomètres à l'est de Bordj Bou-Arréridj qui sera entendu par le juge d'instruction dans une autre affaire. A titre de rappel, le P/APC d'El Colla a connu la même décision le mois passée.

M.B.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

M'SILA

Deux morts et trois blessés graves

L'accident s'est produit dans la nuit de lundi à mardi sur la RN8, reliant M'sila à Bouira, selon nos sources. Une collision frontale entre deux voitures, je et un camion. Plusieurs ambulances, des engins de désincarcération sont mobilisés

Le bilan provisoire est de deux morts, une fil-

lette de 8 ans et un jeune homme de 27 ans et trois blessés dont deux graves. La vitesse et le déplacement dangereux seraient les causes de ce drame familial. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes.

Mouad B.

DJELFA: 2 morts et 2 blessés dans un accident de la route

Deux (2) femmes ont trouvé la mort et deux (2) autres personnes ont été blessées dans un accident de la circulation survenu mardi matin à Djelfa, a-t-on appris auprès de la Protection civile. L'accident est survenu sur l'axe de la RN 1 reliant les villes de Hassi Bahbah et Aïn Ouessara, lorsqu'un fourgon de transport urbain est entré en collision avec un camion, causant la mort, sur le coup, de deux femmes, une quadragénaire et

une jeune fille de 15 ans, a-t-on précisé de même source, ajoutant que les dépouilles des victimes ont été transférées à la morgue de l'hôpital d'Aïn Ouessara. Les deux blessés lors de cet accident ont également été transférés à la même structure hospitalière, où ils ont reçu les soins nécessaires, a ajouté la Protection civile. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de cet accident.

OUARGLA Un mort et 36 blessés suite au renversement d'un autocar

Une personne est morte et 36 autres ont été blessées, suite au renversement d'un autocar, hier matin, sur la RN56 près de Ouargla, a-t-on appris des services de la Protection civile (PC). L'accident s'est produit au point kilométrique PK-25, dans la commune de Hassi-Benabdallah (à plus de 20 km d'Ouargla), suite au renversement d'un autocar de transport de

voyageurs assurant la ligne Ouargla-El Oued, avec à son bord une cinquantaine de passagers, a-t-on précisé.

Un des passagers est décédé sur le coup et 36 autres ont subi des blessures, à différents degrés, ont indiqué les services de la PC en signalant que le corps de la victime a été déposé à la morgue de l'hôpital Mohamed-Boudiaf à Ouargla,

où ont été également évacués les blessés. La PC a mobilisé 6 ambulances et deux camions anti-incendie pour cette intervention durant laquelle ils ont été appuyés par des citoyens pour l'évacuation des blessés. La wilaya de Ouargla a enregistré, durant les dernières 24 heures, pas moins de cinq autres accidents ayant fait 8 blessés, selon la protection civile.



Vingt-sept (27) candidats à l'émigration clandestine, dont un mineur de 16 ans et un handicapé, ont été interceptés par une patrouille des gardes-côtes mardi au large des côtes des wilayas de Annaba et d'El-Tarf, a-t-on appris auprès du groupement territorial des gardes-côtes à Annaba.

Les émigrants clandestins, âgés de 16 à 50 ans, issus des wilayas d'Annaba, de Skikda et d'Alger, tentaient de traverser la Méditerranée à bord de deux débarquements artisanaux, a ajouté la même source, précisant que l'interception de la première embarcation à bord de laquelle se trouvaient 13 personnes, opérée lors d'une patrouille de routine, a été effectuée à 3 miles marins au large de l'Oued Mafragh (El Tarf).

Une seconde barque, avec 14 personnes à bord, avait auparavant été interceptée tôt dans la matinée de mardi, à 5 miles au nord-est de Ras El Hamra (Annaba), a-t-on également précisé, indiquant que ces 27 « harraga » ont été présents, après avoir subi une visite médicale, devant le procureur de la République près le tribunal d'Annaba.

Au total, 69 candidats à l'émigration clandestine ont été interceptés par les gardes-côtes d'Annaba depuis le début de l'année 2013.

GHARDAIA : GUERRARA

Mise en eau de la Step par lagunage

La Station d'épuration des eaux usées (Step) par lagunage, de la commune de Guerrara (120 km à l'Est du chef-lieu de wilaya de Ghardaia), vient d'être mise en service, a-t-on constaté.



Partie intégrante d'un programme de préservation de l'environnement et des ressources hydriques des communes de la wilaya de Ghardaia, cette structure, réalisée sur une superficie de 160 hectares à 6 km de Guerrara, sur la rive gauche d'Oued Zegrir, traitera près de 10 000 m³/jour à l'horizon 2015, avant de passer à 15 000 m³/jour en 2030, ont expliqué les cadres du secteur des ressources en eau de la wilaya.

D'un coût de 800 millions DA, ce projet traitera l'ensemble des effluents d'eaux usées des quartiers et tissus urbains de la région, dont la population est estimée à plus de 80 000 âmes, de protéger l'oued Zegrir qui traverse la commune de Guerrara des rejets d'eaux usées et de contribuer à la préservation des ressources hydriques de la région, a souligné le responsable chargé des projets des STEP à la direction des ressources en eau de Ghardaia.

Construite par l'entreprise algérienne Amenhyd, selon les normes universelles, cette station d'épuration est conçue de manière à traiter les eaux usées naturellement, au moyen de lagunage, et réutiliser les eaux ainsi traitées pour l'irrigation des périmètres agricoles de la région, et les engrangements prélevés dans les bassins de décantation après séchage pour la fertilisation des sols», a ajouté le même responsable.

«Ce projet vient conforter le développement urbain de la commune de Guerrara, tout en veillant à la préservation de l'environnement, à la maîtrise des ressources hydriques et à l'extension des terres arables», a indiqué un jeune agriculteur de Guerrara qui s'est félicité de cet ouvrage qui garantit, outre la dépollution de l'oued Zegrir, l'amélioration des conditions sanitaires de la population de cette localité. Un investissement de plus

soum Benribat. Cette structure environnementale de lagunage naturel comporte six (6) bassins d'aération, renforcés de trois aérateurs par bassin qui seront mis en service temporairement, selon les résultats des analyses journalières de la qualité des eaux épurées, ainsi que de trois (3) bassins de décantation pour assurer la bonne dégradation et deux (2) bassins de finition nécessaires à l'élimination des microorganismes et à la rétention des solides susceptibles de subir une décantation, a-t-il expliqué.

«Une fois les eaux épurées, avérées compatibles avec les exigences de l'environnement, elles seront réutilisées pour l'irrigation des périmètres agricoles de la région, et les engrangements prélevés dans les bassins de décantation après séchage pour la fertilisation des sols», a ajouté le même responsable.

Une station de lagunage d'une capacité de traitement de 30 000 m³/jour pour prendre en charge les rejets domestiques des deux communes mitoyennes El-Menea et Hassi El-Gara, et une autre à Berriane d'une capacité de 12 000 m³/j, viennent également d'être lancées. Cet important investissement vise à améliorer les conditions de vie des citoyens des zones les plus urbanisées de la wilaya, à supprimer la pollution engendrée par l'évacuation des eaux usées et à préserver les nappes phréatiques dans ces zones, a-t-on souligné à la direction des ressources en eau de la wilaya.

MILA: **FÊTE DU COUSCOUS**
À TADJENANET

Le prix du meilleur couscous remporté par une artisan de Guelma

Une artisan d'Oued Zenati, dans la wilaya de Guelma, Mme Souad Hamiche, a remporté, mardi soir à Tadjenanet (Mila), en clôture de la 10^{ème} édition de la fête du couscous, le 1^{er} prix récompensant le meilleur plat de ce mets traditionnel.

Le deuxième prix de ce concours, qui a vu la par-

icipation de 26 artisans-cuisiniers représentant plusieurs wilayas du pays, a été décerné par Mme Borgia Djezzar, de Mila, quant à la troisième place elle est revenue à mme Amina Douadi d'Aïn Defla. Les participants à ce concours ont présenté une grande variété de plats de couscous, reflétant la richesse du patrimoine culinaire algérien. Pas moins de 41 exposants ont pris part à cette manifestation au cours de laquelle des stands donnant à admirer la vaisselle traditionnelle en bois, en cuivre et en poterie, servant à la préparation de couscous, ont été dressés, attirant un nombreux public.

BISKRA

Des mesures pour atténuer le problème de surcharge des classes

Une série de mesures a été prise par la direction de l'éducation de la wilaya de Biskra à l'effet d'atténuer le problème de surcharge des classes dans les trois pafiers de l'enseignement, a-t-on appris, mardi, auprès du directeur du secteur, Yakoubi Dahdouh.

Il a précisé que des classes de collèges d'enseignement moyen (CEM) ont été retenues pour assurer des cours aux lycéens, tandis que certaines structures

des établissements scolaires ont été réhabilitées et converties en salles de classes en plus de l'utilisation de «quelques salles de classe du secteur de la formation professionnelle». La réhabilitation de l'internat du technicum Saïd-Benchaïb de Biskra a aussi permis, selon M. Dahdouh, de «gagner huit (8) nouvelles classes de cours» qui ont contribué à alléger la pression sur le lycée du chef-lieu de wilaya. Le responsable a précisé que le

problème de surcharge des classes touche essentiellement, à Biskra, le cycle secondaire, et ajouté que sur 6 005 établissements des trois cycles de l'éducation, 423 sont concernés par le surcharge.

Sur un autre registre, le directeur de l'éducation a indiqué que la wilaya de Biskra œuvre à «circonscrire» le phénomène de déperdition scolaire avec, «la révision des critères» de réintégration des élèves exclus du système scolaire.

ENERGIE - GAZ

25 milliards de DA pour l'extension des réseaux de transport de gaz naturel à Béchar

Un projet d'extension des réseaux de transport de gaz naturel a été retenu en faveur de la wilaya de Béchar, avec un financement public de 25 milliards DA, au titre quinquennal 2010-2014, a-t-on appris auprès de la société de distribution de l'électricité et gaz (Sonelgaz-ouest).

Les opérations projetées portent sur l'extension de 180 km de réseaux de transport de cette énergie à partir de la localité de Cherouine (wilaya d'Adrar) à destination celle d'Ouled-Khodeïn (Béchar) et au-delà vers d'autres collectivités de la wilaya de Béchar, a-t-on précisé.

Un total de 4 900 foyers situés dans cinq communes du sud de la wilaya seront raccordés au réseau public de distribution de gaz naturel, grâce à la concrétisation de ce projet énergétique dont les travaux seront lancés incessamment, a-t-on assuré de même source.

Quelques 22 200 foyers sont actuellement raccordés au réseau de gaz à travers la wilaya de Béchar, desservis par une station de distribution d'une capacité de stockage de 500 tonnes de gaz, a-t-on savoir à la Sonelgaz.

LAGHOUAT :

SALON DU TAPIS

Une cinquantaine d'artisans attendus

Une cinquantaine d'artisans, représentant différentes régions du pays, prendront part au salon régional du tapis traditionnel qui débute jeudi à Laghouat, a-t-on appris des organisateurs.

Retenu dans le cadre d'un programme national visant la promotion de l'artisanat, cette manifestation prévoit, en marge de l'exposition, une journée d'étude sur «le label et l'estampillage du tapis», qui se tiendra sous la supervision du centre d'estampillage de Ghardaïa et du centre d'achat de la laine à la chambre de l'industrie de Tiaret, a indiqué le directeur de la chambre d'artisanat et des métiers (CAM) de Laghouat, M. Ahmed Zenaguï.

Cette manifestation qui abritera la maison de l'artisanat de Laghouat constituera une vitrine pour la valorisation des produits de la tapisserie et du savoir-faire féminin en matière d'artisanat.

Le salon, qui sera mis à profit aussi pour écouter les produits de l'artisanat, constituera un espace d'éducation et d'échange d'expériences professionnelles entre participants.

La CAM de Laghouat recense près de 5 000 artisans, dont les tapisseries représentent les 10%, en majorité des femmes aux foyers bénéficiant du dispositif du micro crédit, a fait savoir le même responsable.

APS

Le sport après 40 ans

La question du sport après 40 ans se pose essentiellement pour les personnes qui désirent commencer ou recommencer une pratique sportive après des années d'interruption. Confrontés aux années qui passent et aux kilos en trop, les quadragénaires sont souvent pris de frénésie sportive sans réaliser que leur corps n'a plus la même résistance face à l'effort et aux traumatismes. Reprendre le sport après 40 ans exige certaines précautions.

La notion d'âge réel

Avec les années qui passent, la pratique du sport est moins aisée, les performances diminuent, les capacités aussi. L'âge est une notion difficile à définir précisément. Il existe, en fait, plusieurs définitions de l'âge, la date de naissance ne donnant qu'une indication administrative. L'âge biologique est celui qui présente le corps en prenant pour critère le fonctionnement de ses organes. Cet âge dépend de facteurs génétiques, mais également du mode de vie : activité professionnelle, pratique du sport de haut niveau, conditions de vie extrêmes, tabagisme, etc.

L'âge psychologique correspond à l'image que peut avoir une personne d'elle-même. Il tient compte de ses facultés d'adaptation, de son expérience, de sa maturité d'esprit et de la manière dont elle se projette dans l'avenir.

L'âge social dépend des normes culturelles de la société et peut varier selon les points de vue.

Une femme de 35 ans peut être simultanément considérée comme une jeune travailleuse et comme une mère plutôt âgée si elle vient d'avoir son premier enfant.

Dans le contexte du sport, toutes ces notions entrent en ligne de compte.

L'âge biologique est le premier élément à considérer car les organes les plus sensibles aux effets de l'âge biologique sont ceux sollicités par le sport : cœur, vaisseaux, squelette, muscles, articulations, yeux, etc.

L'âge psychologique compte également : une personne qui éprouve des difficultés à mémoriser des gestes complexes aura plus de mal à commencer un sport très technique alors que son âge biologique le lui permettrait.

Enfin, l'âge social peut également entrer en considération. Une femme de 25 ans, souple et énergique, peut raisonnablement décider de commencer à pratiquer la gymnastique rythmique et sportive. Pourtant, elle sera probablement regardée comme une « vieille » par ses coéquipières adolescentes !

Les âges de la vie d'un sportif

Même si la notion d'âge est relative, il existe une corrélation entre l'âge biologique et les capacités physiques. Il s'agit toutefois de valeurs moyennes et, à âge constant, les capacités peuvent énormément varier d'un individu à l'autre. Certaines personnes paraîtront toujours plus jeunes plus longtemps.

De 18 à 30 ans : l'âge adulte précoce du sportif

À cet âge, les adultes non entraînés sont au maximum de leurs potentialités physiques. Pour les sportifs de haut niveau, c'est l'ère des plus hautes performances. Durant cette période, toutes les activités sportives sont possibles pour un individu, sauf contre-indication spécifique.

De 30 à 45 ans : l'âge adulte moyen du sportif

Pour les sédentaires, la coordination motrice et la vitesse maximale diminuent. L'endurance et la force musculaire sont encore bien préservées. Les sportifs voient en général leurs performances se maintenir. Vers 40 ans, on conseille en général d'arrêter le sport de haut niveau et les sports incompatibles avec les atteintes de l'âge qui commencent à se faire sentir (hockey sur glace, par exemple). Le sportif doit adapter son entraînement à ses nouvelles capacités, très différentes selon les individus.



De 45 à 65 ans : l'âge adulte avancé du sportif

Les qualités physiques des personnes non entraînées continuent de diminuer, y compris la force. Chez les personnes qui entretiennent une activité physique, les performances commencent à régresser de manière marquée.

On peut tout à fait débuter un sport durant cette période mais il faut être très attentif aux capacités spécifiques de chaque personne. L'entraînement s'orientera plutôt vers des sports d'endurance ou d'entretien.

Après 65 ans : l'âge adulte tardif du sportif

La diminution des performances motrices est nette. À cet âge, l'entraînement des sportifs de longue date peut se poursuivre en tenant compte de l'évolution de leurs capacités. La discipline et l'intensité de la pratique doivent cependant être adaptées. Il est possible de débuter une activité physique pendant cette période mais avec des exercices appropriés et une surveillance accrue.

Le choix d'un sport après 40 ans

À 40 ans, on n'a plus 20 ans !... Même si cela est difficile à admettre. La personne qui veut se mettre à faire du sport après 40 ans doit prendre en compte plusieurs éléments pour choisir sa discipline.

À cet âge, il est possible de maintenir un effort plus longtemps mais avec moins d'intensité qu'à 20 ans. Le sportif doit donc choi-

sir une discipline qui va mettre en jeu l'endurance plus que la force (par exemple la course de fond ou de demi-fond plutôt que le sprint).

Après 40 ans, il peut être judicieux de s'inscrire dans un club (y compris pour les sports individuels comme la randonnée ou la natation) pour bénéficier d'un encadrement technique et de conseils pour pratiquer dans les meilleures conditions possibles.

L'activité sportive doit également être adaptée pour ménager le corps : par exemple, jouer à quatre au tennis, au badminton ou au squash. Les activités sportives qui demandent une bonne forme physique mais ne demandent pas d'efforts intenses sont particulièrement adaptées à cet âge : randonnée sous toutes ses formes, alpinisme, voile, plongée sous-marine, etc.

Avant de se lancer dans un sport exigeant, il est souvent utile de passer par une période de remise en forme pour réveiller un corps qui n'a pas travaillé depuis longtemps. Quelques mois en salle de sport, en alternant exercices de type cardio (vélo stationnaire, rameur, tapis de course, etc.) et musculation, permettent de se préparer progressivement et à son rythme.

Les examens préalables au sport après 40 ans

À partir de 40 ans, un sportif a besoin d'être conseillé sur la manière de pratiquer un sport et sur l'intensité qu'il peut supporter. Le médecin du sport connaît bien les contraintes liées à chaque discipline. Il sera à même de donner des indications précieuses. À cet âge, le bilan général de santé est

identique à celui de tout sportif qui demande un certificat de non contre-indication mais avec une attention particulière portée à certains points.

L'électrocardiogramme (ECG) est systématique. Il dépiste d'éventuels troubles cardiaques qui peuvent révéler un état de pré-infarctus. Il peut être complété par une échocardiographie.

L'épreuve d'effort est également indispensables à la pratique de sports assez intenses. Elle permet également de dépister précocement une maladie cardiaque débutive. L'épreuve d'effort consiste à pédaler sur un vélo stationnaire tout en enregistrant un ECG et en mesurant la pression artérielle. La résistance opposée au pédalage augmente progressivement et le patient doit forcer de plus en plus. Cette épreuve permet de voir si l'effort risque d'entraîner des troubles du rythme cardiaque, un état de pré-infarctus ou une hypertension artérielle. Si tel est le cas, des examens complémentaires, par exemple pour vérifier l'état des artères coronaires, seront nécessaires.

Les articulations qui portent le poids (hanches, genoux, chevilles) peuvent présenter des séquelles de traumatisme ou un début d'arthrose visible sur une radiographie. Dans ce cas, des sports assis comme le vélo, le kayak, l'aviron, l'équitation, ou « portés » comme la natation, sont conseillés.

Se préparer à l'épreuve d'effort

Lorsque vous devez subir une épreuve d'effort, il est recommandé de : ne pas faire d'entraînement intensif la veille de l'examen et de ne pas participer à une compétition dans les 48 heures qui le précédent.

Prendre un petit-déjeuner normal ou un déjeuner digeste et d'éviter tout excitant (café, thé, chocolat, colas, alcool, tabac, etc.)

Apporter avec soi une tenue de sport (short, chaussettes et chaussures, T-shirt) et un nécessaire de toilette (gel douche, serviette, etc.);

Ne pas oublier l'ordonnance et le courrier de son médecin, sa carte Vitale et son attestation, sa carte de mutuelle, son carnet de santé (pour les sportifs de moins de 20 ans), les résultats d'éventuels examens complémentaires et, éventuellement, son carnet d'entraînement.

Si vous avez récemment eu une maladie infectieuse sévère (comme la grippe), il est préférable de reporter l'épreuve d'effort.

Le cas des anciens sportifs

Les anciens sportifs qui veulent se remettre à une discipline abandonnée depuis des années commettent souvent la même erreur : reprendre le même rythme d'entraînement qu'autrefois. Entre-temps, leur corps a évolué et leurs capacités ont diminué. L'organisme ne supporte plus la charge d'entraînement : l'accident cardiaque ou le comotome est inévitable.

Un sportif qui reprend ainsi une discipline doit passer par un nouvel apprentissage et refaire des exercices éducatifs. Pour éviter les problèmes, une bonne solution consiste à se fixer des objectifs progressifs avec un médecin du sport. Tous les trois mois, un point est fait ensemble sur les progrès accomplis et les capacités recouvrées.

Il peut être préférable de se lancer dans un sport qui n'était pas pratiqué autrefois. La période d'apprentissage et d'exercices éducatifs est alors beaucoup mieux tolérée. L'ancien sportif accepte davantage un entraînement adapté à son âge et n'a plus la tentation de retrouver le niveau de performance qui était le sien vingt ans auparavant.

Sport, maladie chronique et handicap

Souffrir d'une maladie chronique ou d'un handicap ne doit pas être vécu comme un obstacle à la pratique d'une activité sportive. En effet, la pratique d'un sport adapté, quand elle est accompagnée d'un traitement permettant de contrôler la maladie, apporte de nombreux bénéfices physiques et psychologiques. Chez les enfants atteints de maladies chroniques ou de handicap, la pratique d'un sport favorise la socialisation et renforce l'estime de soi.

Sport et asthme

L'asthme se traduit, dans sa forme aiguë, par des crises de toux et une sensation d'étouffement. Généralement, elle est provoquée par la présence d'un allergène (une substance qui déclenche les crises : pollens, poussières, poils, acariens, etc.) qui aggrave une inflammation chronique des bronches. Les bronches se contractent et sécrètent du mucus : l'air a du mal à circuler vers et surtout hors des poumons. Des facteurs psychologiques comme le stress ou l'anxiété peuvent aggraver les crises, voire même les déclencher. Les personnes asthmatiques peuvent pratiquer la plupart des sports et en tirer des effets bénéfiques. Cependant, l'entraînement doit être adapté et individualisé. En particulier, l'échauffement est très important. Un entraînement commencé trop brutalement risque, au bout de cinq à dix minutes, de provoquer une crise d'asthme dite asthme d'effort. Pour éviter ces crises, il faut s'échauffer très progressivement et, éventuellement, inhale un quart d'heure avant l'entraînement quelques bouffées d'aérosol bronchodilatateur prescrit par un médecin.

Les personnes asthmatiques doivent également se méfier de l'air froid : mieux vaut se couvrir le nez et la bouche avec une écharpe ou une cagoule, ou préférer les sports en salle (si celle-ci n'est pas trop poussiéreuse !).

Les sports contre-indiqués aux asthmatiques sont la plongée sous-marine et l'équitation (pour les personnes allergiques au poil ou à la sueur des chevaux). Les sports qui exposent à l'air froid (alpinisme, ski, parachutisme, etc.) doivent être pratiqués avec précaution. La natation semble bénéfique (l'air des piscines est chaud et humide) sauf pour ceux qui sont sensibles aux vapeurs de chlore.

Sport et obésité

Lorsqu'elle est adaptée à leurs capacités et associée à un régime alimentaire, l'activité sportive entraîne de nombreux bénéfices physiques chez les personnes souffrant d'obésité : perte de poids, réduction de l'appétit, diminution des complications cardio-vasculaires, baisse de la tension artérielle, meilleure résistance à l'effort. Les bénéfices psychologiques du sport se révèlent être tout aussi importants. Les personnes reprennent confiance et ont une meilleure image d'elles-mêmes car elles participent à des activités qu'elles croyaient souvent inaccessibles. On note également une diminution de l'anxiété, souvent présente chez les personnes obèses, et une conscience nouvelle de leur corps. Les effets bénéfiques du sport sur l'obésité ont toutefois tendance à disparaître dès son arrêt. Il faut donc prendre garde à choisir une activité motivante qui permette à l'individu de persévérer et de faire des progrès. Certaines activités sont à éviter, comme celles qui peuvent mettre à mal les articulations des hanches, des genoux et des chevilles (jogging, tennis, sports de ballon, etc.). La natation ou le vélo sont plus indiqués pour commencer. Chez les enfants souffrant d'obésité, les jeux peu traumatisants permettent de dépenser beaucoup d'énergie.

Sport et diabète insulinodépendant (de type 1)

Les personnes qui souffrent de diabète insulinodépendant ne sécrètent plus assez d'insuline pour contrôler le taux de sucre dans leur sang. Pour conserver un taux normal, elles doivent s'injecter régulièrement cette hormone. Cette maladie se déclare plutôt chez de jeunes adultes. Les premières années qui suivent la découverte de sa maladie, un diabétique de type 1 peut pratiquer, sur avis médical, n'importe quel sport et même faire de la compétition de haut niveau. Les seules contre-indications absolues sont les sports où la perte de connaissance induite par une hypoglycémie (taux insuffisant de sucre dans le sang) serait catastrophique : plongée, escalade, vol libre, etc. Pour pouvoir pratiquer sans danger, le sportif diabétique de type 1 doit avoir un diabète bien contrôlé par les injections d'insuline et doit bien connaître les réactions de son corps face à l'effort. En effet, pour maintenir un taux de sucre sanguin suffisant, il doit prévoir la dépense énergétique liée à son effort. Il peut ainsi adapter son alimentation et la dose d'insuline à s'injecter. De plus, pendant le sport, il est généralement recommandé d'injecter l'insuline à distance des muscles qui travaillent pour éviter qu'elle ne soit trop rapidement absorbée. Comme toujours en cas de diabète, et encore plus lors de pratique sportive, il est important de



garder sous la main des boissons ou des aliments sucrés. Cela permet de faire face à une éventuelle baisse brutale du taux de sucre dans le sang et d'éviter de perdre connaissance.

Sport et diabète non insulinodépendant (de type 2)

Les personnes atteintes de diabète non insulinodépendant sécrètent toujours de l'insuline, mais cette hormone agit avec moins d'efficacité sur l'organisme. Cette maladie touche surtout les obèses et les personnes âgées.

Le sport est tout à fait possible pour les personnes diabétiques de type 2. Elles doivent toutefois le faire sous stricte surveillance médicale et après avoir effectué un bilan cardiovasculaire. En effet, chez les personnes souffrant de maladies du cœur et des vaisseaux, le sport pourrait provoquer des crises d'angine de poitrine ou un infarctus. D'autres complications liées au diabète (hypertension artérielle, hémorragie de la rétine, présence de protéines dans les urines, insensibilité des pieds et des mains, etc.) doivent également être dépistées sous peine d'être aggravées par la pratique sportive. Associée à un régime alimentaire, l'activité physique a un effet bénéfique sur cette maladie car elle contribue à la perte de poids, à la diminution de la masse graisseuse et à une meilleure sensibilité à l'insuline. On propose généralement aux personnes atteintes par le diabète de type 2 une activité physique d'intensité moyenne (20 à 30 minutes, au moins trois à cinq fois par semaine). Toutes les activités physiques et sportives d'intensité moyenne et de longue durée (marche, cyclisme, ski de fond, randonnée, etc.) sont particulièrement indiquées.

Sport et maladies cardiovasculaires

L'activité physique est possible et même conseillée pour les personnes souffrant de nombreuses maladies cardiovasculaires chroniques : hypercholestérolémie, hypertension artérielle, maladie coronarienne, etc.

Chez les personnes hypertendues, un sport d'endurance, pratiqué jusqu'au début de l'essoufflement pendant au moins une demi-heure trois fois par semaine, permet de faire baisser la tension artérielle d'un point pour la valeur haute (pression systolique) comme pour la valeur basse (pression diastolique). Chez les personnes qui ont eu un infarctus du muscle cardiaque (une partie de ce muscle est morte d'asphyxie), ou qui ont subi une greffe du cœur, une activité d'endurance modérée dans le cadre d'un suivi médical permet de se remettre plus rapidement. Bien entendu, chez ces patients, il n'est plus question de pratiquer un sport de manière intensive.

Sport et mal de dos (lombalgie)

Chez les personnes qui souffrent de mal de dos et de douleurs sciatiques, il est préférable d'éviter les sports dits asymétriques (qui font surtout travailler un côté du corps) :

sports de raquette, golf, par exemple.

Les sports de ballon qui exigent des changements de direction en appui sur un seul pied (football, rugby, handball) doivent être pratiqués avec précaution.

Les sports qui musclent le dos sont fortement recommandés : natation, aviron, musculation. Un bilan médical préalable est, bien sûr, indispensable.

Sport et inflammations chroniques de l'intestin

La rectocolite hémorragique et la maladie de Crohn sont des inflammations chroniques de l'intestin qui s'accompagnent parfois de petites hémorragies. Ces deux maladies évoluent par poussées pendant lesquelles l'activité sportive est déconseillée. En dehors de ces périodes, tous les sports peuvent être pratiqués sauf les courses à pied d'endurance qui peuvent aggraver les microhémorragies intestinales. Les boissons énergétiques trop concentrées sont déconseillées car elles peuvent provoquer ou aggraver des diarrhées.

Sport et cancer

Les personnes qui reçoivent un traitement contre le cancer trouvent certains bénéfices physiques et psychologiques à la pratique d'une activité de type sportif : lutte contre le stress, amélioration de l'appétit, meilleure qualité du sommeil, diminution de certains effets indésirables, plus grande confiance en leurs capacités physiques, etc. À condition que l'état de santé et la forme physique le permettent, la pratique de la plupart des sports (à l'exception des sports de contact ou de combat) est possible pendant et après les traitements : natation, vélo, randonnée, etc.

Sport et handicap physique

Chez les personnes handicapées physiques, l'activité sportive est indispensable pour préserver le tonus musculaire général et maintenir un apport correct en nutriments et en oxygène au niveau des muscles qui ne peuvent plus se contracter. L'activité sportive développe également des capacités qui visent à compenser le handicap : la puissance musculaire, l'habileté, l'endurance (par exemple celle des muscles des bras pour se déplacer en fauteuil roulant), l'ouïe et le sens du toucher pour un non-voyant, etc.

Sport et handicap mental

Chez les personnes handicapées mentales, le sport permet, entre autres, d'évacuer un trop plein d'énergie, d'acquérir une meilleure coordination motrice, de développer des relations avec l'environnement et de lutter contre le repli sur soi et l'isolement. Par le biais du jeu, le sport est un excellent moyen d'inciter la personne handicapée mentale à interagir avec d'autres personnes et à développer ses capacités d'échange.

Hommage au martyr Zighoud Youcef

Un hommage a été rendu au martyr de la guerre de Libération nationale Zighoud Youcef mardi à Alger à l'occasion du 57^e anniversaire de sa mort (1921-1956).

Des compagnons d'armes et des universitaires ont évoqué, lors du forum organisé par l'association Machââl Echahid, le parcours de ce combattant, tombé au champ d'honneur dans un accrochage avec l'armée coloniale, alors qu'il avait commencé à organiser dans la Révolution, selon M. Zeghdoudi. Zighoud Youcef était «un homme de dialogue doué d'un sens de la réconciliation», a témoigné encore M. Zeghdoudi, soulignant la «grande sagesse, la profonde piété et le courage» de ce martyr. Recouvrant les témoignages, cet enseignant à l'université d'Alger, a raconté que la femme de Zighoud Youcef, lassée des absences de son mari, lui avait demandé: «Quand est-ce l'indépendance?».

La réponse de Zighoud Youcef était émouvante: «Je ne serai pas de ce monde, le jour de l'indépendance», avait-il lâché, louant Dieu de le préserver des «ambitions politiques et des tentations matérielles après l'indépendance».



Le centre de torture de Smendou ou l'enfer des supplices inhumains (témoignages)

Les tortures pratiquées durant la Révolution par l'armée coloniale ont constitué l'essentiel des témoignages recueillis lundi par l'APS dans la localité de Zighoud-Youcef (Constantine), à l'occasion de la commémoration du 57^e anniversaire de la mort du martyr dont cette commune porte le nom. «Les mots ne peuvent pas décrire à eux-seuls la monstruosité des supplices endurés par des Algériens suspectés d'entretenir des liens avec l'Armée de libération nationale», souligne Ahmed Zaer, moudjahid, ancien détenu au centre de torture de Condé-Smendou, ancien nom de cette ville. Âgé de 72 ans mais encore très alerte, Ahmed se souvient qu'on entassait nus, à même le sol, une moyenne de 70 Algériens à la fois dans une sorte de cave obscure, non aérée et ne dépassant pas les 5 m², dans une bâtie isolée qui servait, avant le déclenchement de la Révolution, de caserne de la gendarmerie française. avant de la transformer, en 1956, en un endroit régional

de torture», a-t-il affirmé. «Les Algériens arrêtés étaient jetés sans ménagement dans cet espace exigu où on ne pouvait même pas s'allonger, en attendant les séances tant redoutées des interrogatoires à l'issue desquelles on était soit libéré, soit enfermé dans une prison ou interné dans le centre de concentration d'El Djorf (M'sila) ou d'Aïn Oussera, ce qui a été mon cas», affirme le vieil homme. L'arrachage des ongles, la privation de sommeil, le poivre dans les zones sensibles, la fixation de la tête dans des cuves remplies d'eau et la «gégène» de sinistre mémoire étaient les principales méthodes de torture dans ce centre.

Un centre pour la réhabilitation duquel des fonds publics sont prévus, selon les responsables de la wilaya de Constantine présents à la cérémonie de commémoration de la mort au combat du chahid Zighoud-Youcef. Né le 18 février 1921, ce héros de la lutte armée a adhéré dès l'âge de 17 ans au Parti du peuple algérien (PPA) dont il

fit, en 1938, le premier responsable, à Smendou. Il fit partie, en 1947, de l'Organisation spéciale (OS) qui devait préparer la Révolution qui sera déclenchée, dans les Aurès, le 1^{er} novembre 1954. Arrêté en 1950 et incarcéré à Annaba, il s'évadera en avril 1954 pour entrer dans la clandestinité et s'engager dans l'action militante du Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (CRUA).

Le 1^{er} novembre 1954, il est aux côtés de Didouche Mourad, responsable du Nord-Constantinois qui devait devenir la Wilaya II historique. Lorsque Didouche fut tué en janvier 1955, Zighoud Youcef le remplaça à la tête de la région pour diriger peu après la fameuse offensive du 20 août 1955 qui fut une éclatante démonstration de la mobilisation populaire pour la liberté. Zighoud Youcef tomba au champ d'honneur dans une embuscade de l'armée française à Sidi Mezghiche, dans la wilaya de Skikda, le 25 septembre 1956, à l'âge de 35 ans.

Cérémonie en l'honneur de 50 membres de l'association des condamnés à mort lors de la guerre de Libération nationale

Le ministre des Moudjahidines, Mohamed Cherif Abbas, a présidé, lundi à Alger, une cérémonie organisée en l'honneur de 50 membres de l'association des condamnés à mort lors de la guerre de Libération nationale, en reconnaissance des sacrifices consentis par cette frange lors de la Révolution du 1^{er} novembre 1954.

Dans une déclaration à la presse, en marge de la cérémonie, le ministre des Moudjahidines a souligné que cette initiative s'inscrit dans le cadre des festivités commémorant le cinquanteenaire de l'indépendance et se veut

«une reconnaissance du rôle efficace de ces moudjahidines dans le recouvrement de la souveraineté nationale». L'objectif de cette cérémonie consiste également à «inculquer ces bonnes traditions aux générations futures pour les amener à reconnaître les sacrifices de ceux qui ont permis au peuple algérien de recouvrer sa liberté et sa dignité», a souligné le ministre, annonçant que des cérémonies seront organisées en l'honneur «d'autres franges de la société les prochaines mois». Pour sa part, le président de l'association des condamnés à mort,

Mustapha Boudina, a souhaité voir «cette initiative se perpétuer et s'étendre aux autres membres de l'association et aux familles des membres décédés, en reconnaissance à leurs sacrifices durant la guerre de Libération nationale et la période d'édition du gouvernement algérien après l'indépendance». Il a, en outre insisté, sur la nécessité «de prendre en charge les problèmes sociaux de cette frange, notamment en matière de logement et d'accomplissement du hadj, le rêve de plusieurs membres de cette association».

CULTURE

«El Djidár», une pièce de théâtre dédiée à la Palestine

L'Association culturelle des arts de la scène «Forsane Er'Rokh» (Les cavaliers de la scène) d'Adrar a présenté mardi, au Théâtre national algérien (TNA), «El Djidár» (Le mur), une pièce de théâtre dédiée à la cause palestinienne lors du deuxième soir des Journées du Théâtre du Sud qui se poursuivent jusqu'au 30 septembre.

Ecrite et mise en scène par Okbaoui Cheikh, la pièce tente d'apporter des éléments de réponses à la situation qu'endorment les Palestiniens depuis plus d'un demi-siècle, dans un texte poignant, écrit dans le genre épique où la force du verbe s'est suffi à elle-même.

«Sur cette terre, il y a ce qui mérite vie», une poésie lue par son auteur, le grand Mahmoud Darwich, dans un enregistrement sonore, a servi de base à la conception de la pièce qui s'est déployée sur la scène du TNA, dans un niveau de prestation haute-ment appréciable.

Dans le premier tableau constituant la scène d'exposition, alors que le repère spatial-temporel de la pièce est fixé, il est suggéré de trouver une solution au problème du mur, construit par l'ennemi pour se protéger, isolant les Palestiniens sur leur propre territoire.

Scrupuleusement respectée, la chronologie historique des événements qui ont mené à l'état actuel des choses en Palestine a été savamment passée en revue.

Evacuant toute éventualité de conflit physique, les débats autour des solutions à trouver pour détruire ce mur se sont déroulés dans la réflexion entre fils d'une même nation qui n'arrivaient plus à ébaucher le moindre plan commun.

«En fait, ce mur pourrait représenter l'ensemble des politiques qui ont engendré plus de divisions et donc jusque-là vaines, menées contre l'occupation israélienne (à), il pourrait aussi symboliser tous les préjugés qui dressent les uns contre les autres, entravant toute possibilité d'union contre l'ennemi», explique le metteur en scène. Dans un décor presque nu, la scénographie a été constituée d'un drap blanc faisant office d'écran, support à la projection de l'image du mur, d'un large périmètre noir au sol, symbolisant l'embargo auquel ont été soumis les palestiniens et enfin des pierres et des cailloux jonchant la scène. Les lumières et le son ont bien accompagné la trame, créant les atmosphères adéquates à chaque scène de la pièce qui a duré une heure et cinq minutes et s'est terminée par l'implication du public auquel on a donné des pierres qu'il a jetées contre le mur, sous la voix impavide de Mahmoud Darwich lassant la même poésie.

Issu de l'Institut supérieur des métiers des arts du spectacle (Ismas de Bordj El Kiffan à Alger), l'auteur et metteur en scène Okbaoui Cheikh, originaire d'Adrar, s'est entouré de Bencherchine Idris, Abde Rebbi Belkacem, Boughir Hamza et Khader Djamel, jeunes comédiens, de Tizi Ouzou et de Béjaïa, encore en formation au même institut, créant une synergie autour d'un projet domicilié à Adrar.

«Le dossier palestinien doit faire partie de nos projets artistiques, c'est une expérience louable qui a créé une bonne chimie entre nous, dans l'application stricte des normes académiques, ce qui, à mon sens, à donner lieu à un travail de bonne facture», a conclu le metteur en scène. Regroupant une dizaine de représentations, les Journées du Théâtre du Sud se poursuivent jusqu'au 30 septembre, avec au programme de la troisième soirée, la ville de Ouargla, avec une pièce intitulée «El Boukaâ Es'Sawda».

SAHARA OCCIDENTAL

Le département d'Etat américain «inquiet» de la violation continue des droits de l'Homme par le Maroc

Le département d'Etat américain a affirmé, dans un nouveau rapport, que la violation des droits de l'Homme des Sahraouis par le Maroc se poursuivait au point que cette situation suscite des «inquiétudes».

Ce nouveau rapport, dont une copie a été obtenue par l'APS, a été élaboré par le département de John Kerry en application d'une loi adoptée en 2011 par le Congrès américain, qui exige du département d'Etat de vérifier la situation des droits de l'Homme au Sahara occidental occupé avant l'octroi de toute aide financière militaire au Maroc.

Ce texte législatif stipule qu'avant l'affectation de cette aide financière, le département d'Etat doit soumettre un rapport aux comités budgétaires relevant de la Chambre des représentants et du Sénat, sur les mesures prises par le Maroc en matière de respect des droits des personnes d'exprimer pacifiquement leurs opinions concernant le statut et l'avenir du Sahara occidental, et doit aussi élaborer un rapport sur la situation des droits de l'Homme des Sahraouis.

A travers cette loi, le Congrès a également conditionné l'aide financière militaire américaine fournie au Maroc par le droit d'accès au Sahara occidental, sans aucune entrave, aux organisations des droits de l'Homme, aux journalistes et aux représentants des gouvernements étrangers.

Dans ce rapport établi en septembre courant, afin de se mettre en conformité avec ces dispositions législatives du Congrès américain, le département d'Etat a noté, tout d'abord, que «le Sahara occidental est un territoire non autonome sur lequel le Maroc revendique la souveraineté, une position qui n'est pas acceptée par la communauté internationale».

Rappelant que le Conseil de sécurité de l'ONU avait créé en 1991 la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) «pour permettre au peuple



du Sahara occidental d'opter soit pour l'indépendance soit pour l'intégration au royaume du Maroc, le département d'Etat a tenu à préciser que les Etats-Unis avaient renouvelé leur soutien à la Minurso en avril dernier, à travers l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU.

Néanmoins, ajoute-t-il, un référendum n'a jamais eu lieu et «le Sahara occidental reste, de facto, sous l'autorité administrative du Maroc, même si ce dernier n'est pas la puissance administrative reconnue par l'ONU pour le Sahara occidental.»

Entraves et restrictions

Ces précisions rappelées, le département d'Etat a informé le Congrès qu'il y a toujours des inquiétudes quant aux droits des personnes d'exprimer pacifiquement leurs opinions concernant le statut et l'avenir du Sahara occidental et d'informer sur les violations des droits de l'Homme.

Les auteurs de ce rapport officiel américain signalent également aux parlementaires qu'il y a aussi des inquiétudes relatives aux entraves qui empêchent l'accès aux territoires sahraouis

par les organisations des droits de l'Homme, les journalistes et les représentants de gouvernements étrangers».

Le département d'Etat note aussi que le Maroc continue à exercer des «restrictions excessives» à l'encontre, en particulier, du droit de réunion pacifique et de publication qui prônent l'indépendance ou un référendum qui inclurait l'indépendance comme option.

«Les grandes manifestations sur les droits de l'Homme ou toute manifestation en faveur de l'indépendance des territoires sahraouis sont strictement interdites par la loi», note le rapport, ajoutant que les personnes arrêtées pour avoir protesté contre l'intégration du Sahara occidental au Maroc «ne bénéficient pas souvent d'un procès équitable».

Difficultés d'action des ONG sahraouies

Citant davantage les actes de violation, les collaborateurs du secrétaire d'Etat américain soutiennent que plusieurs organisations des droits de l'Homme sahraouies ont des difficultés à obtenir les agréments ou à fonctionner librement, «ce qui ne leur permet pas d'ac-

céder légalement à des financements et d'organiser des réunions publiques». C'est le cas notamment de l'association sahraouie des victimes des violations graves des droits de l'Homme (Asvdh) et le collectif des défenseurs des droits de l'Homme au Sahara occidental (Codesa) dirigé par Mme Aminatou Haidar. Le rapport n'a pas manqué de signaler que la loi marocaine interdit aux citoyens d'exprimer leur opposition à la position officielle du gouvernement à l'égard du Sahara occidental, précisant que la plupart des médias et des blogueurs pratiquent l'autocensure sur cette question, tandis que les blogueurs, qui soupçonnent d'être étroitement surveillés par les autorités marocaines, sont amenés alors à occulter leur identité.

Le département d'Etat rapporte que le gouvernement marocain «applique des procédures strictes qui limitent la capacité des ONG pro-indépendantistes et des militants sahraouis de rencontrer les journalistes».

Il est à rappeler que les Etats-Unis avaient proposé, en avril dernier, au Groupe des Amis du Sahara occidental (Etats-Unis, Russie, France, Royaume-Uni, Espagne) un avant-projet de résolution stipulant l'introduction de l'instrument de la surveillance des droits de l'Homme au sein de la Minurso, mais qui avait été refusé par la France.

Par ailleurs, le Congrès américain a mis en place, en août dernier, le groupe parlementaire du «Western Sahara Caucus» au niveau de la Chambre des représentants, qui vise à défendre le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à la protection des droits de l'Homme des Sahraouis dans les territoires du Sahara occidental occupé par le Maroc.

CÔTE D'IVOIRE

Réunion de réconciliation entre le gouvernement ivoirien et l'opposition



Le gouvernement de Côte d'Ivoire et le Front populaire ivoirien (FPI), principal parti d'opposition, se sont rencontrés mardi soir à Abidjan, une réunion de réconciliation visant à reprendre le dialogue entre les deux parties opposées durant les violences postélectorales de 2010-2011, rapportent des médias.

«La rencontre qui nous réunit est une confirmation de la volonté du gouvernement de demeurer dans la dynamique de la main tendue et du règlement de nos problèmes par la voie de la concertation», a déclaré le Premier ministre ivoirien Daniel Kablan Duncan devant la presse.

«Certes il reste beaucoup de chemin à parcourir. (...) Mais le dialogue direct a le mérite d'exister. Nous devons nous imposer des lignes de part et d'autre à ne pas franchir afin d'éviter des extrémismes qui pourraient mettre en péril l'équilibre social et la paix qui sont encore assez fragiles», a-t-il ajouté.

Sébastien Djédjé Dano, un secrétaire national du FPI, s'est félicité de «cette initiative heureuse qui consiste à reprendre le dialogue». Son parti a «fait des propositions pour régler les conséquences de la crise» et invité à la tenue d'un «débat national» afin de «débattre des problèmes beaucoup plus en profondeur» «pour que la Côte d'Ivoire retrouve le consensus minimal», a-t-il ajouté.

Les deux parties se retrouveront «la semaine prochaine», a indiqué Jeannot Kouadio-Ahoussou, ancien Premier ministre et médiateur de ces discussions, pour qui «l'atmosphère est entrain de s'apaiser».

La rencontre de mardi était «la troisième du genre», selon un porte-parole du FPI. La Côte d'Ivoire a connu un épisode de guerre civile à la suite des élections de 2010, quand le président sortant Laurent Gbagbo a refusé de reconnaître la victoire de l'actuel chef de l'Etat Alassane Ouattara. Les violences qui en ont découlé ont fait plus de 3.000 morts, chaque camp dénombrant de nombreuses victimes.

KENYA

Attaque de Nairobi : des experts en explosifs à la recherche d'éventuels engins

Des experts en explosifs inspectaient mercredi le centre commercial Westgate de Nairobi, à la recherche d'éventuelles engins explosifs dissimulés par le commando somalien «shebab» avant la fin du siège du bâtiment.

Les experts «vérifient qu'aucun engin explosif n'a été laissé» dans le dédale de magasins du centre commercial, dont le siège a coûté la vie à au moins 67 personnes, a indiqué une source sécuritaire, citée par l'agence AFP. Selon le président kényan Uhuru Kenyatta, des corps ont été ensevelis dans les décombres du bâtiment, dont une partie s'est effondrée dans les affrontements qui ont suivi

sa prise d'assaut par les shebab. Le chef de l'Etat kényan a annoncé mardi soir la fin de l'attaque, après 80 heures de combats entre les forces de l'ordre et le groupe armé, décrétant un deuil national de trois jours à partir de mercredi et promettant de punir les auteurs de l'attaque.

Le bilan provisoire fait état de 61 civils et six membres des forces de l'ordre tués dans l'attentat le plus meurtrier perpétré au Kenya depuis celui contre l'ambassade américaine en 1998 à Nairobi, qui avait fait plus de 200 morts.

Le commando, lié aux insurgés somaliens shebab qui ont revendiqué l'attaque, avait pénétré samedi à la mi-journée au Westgate, l'un des centres commerciaux les

plus huppés de la capitale Nairobi. Les assaillants avaient immédiatement lancé des grenades et tiré à l'arme automatique sur les employés et la foule de clients venus faire leurs courses du week-end, avant de se retrancher dans les étages du bâtiment avec des otages. En revendant l'attaque, les shebab ont dit agir en représailles d'une intervention militaire kényane lancée fin 2011 contre eux en Somalie. Ils ont promis de frapper encore plus fort si le pays ne s'en retirait pas. Selon M. Kenyatta, cinq insurgés ont été tués dans les affrontements contre les forces de l'ordre, et 11 suspects arrêtés.

USA - PALESTINE

Obama s'entretient avec son homologue Abbas

Le président américain Barack Obama s'est entretenu mardi avec son homologue palestinien Mahmoud Abbas, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU à New York.

Lors de leur rencontre, ils ont réaffirmé leur engagement à soutenir le processus de paix au Moyen-Orient. Les Etats-Unis «demeurent profondément engagés à réaliser une paix juste et durable pour un conflit qui perdure depuis trop longtemps», a indiqué M. Obama. «Aucun d'entre nous ne nous imaginons que cela sera facile», a-t-il noté.

M. Abbas a indiqué que les Palestiniens sont pleinement engagés dans le processus de paix. «Nous devons surmonter de graves difficultés, mais nous reconnaissions que la paix au Moyen-Orient n'est pas seulement importante pour les Palestiniens et les Israéliens, elle est importante pour toute la région et pour le monde entier».

Dans un discours prononcé mardi matin à l'Assemblée générale, M. Obama a indiqué que dans un court terme, les efforts diplomatiques des Etats-Unis porteront d'abord sur la cessation de la poursuite d'armes nucléaires par l'Iran et la mise à fin du conflit palestinien-israélien. «Alors que ces problèmes ne sont pas la cause de tous les problèmes de la région, ils ont représenté une source majeure d'instabilité depuis beaucoup trop longtemps, et en les réglant, on obtiendra une base pour une paix élargie», a-t-il souligné.

CAMBODGE Hun Sen reconduit Premier ministre

Le Premier ministre cambodgien Hun Sen a été reconduit mardi par le parlement pour un nouveau mandat de cinq ans, alors que l'opposition qui conteste sa victoire aux élections a menacé de nouvelles manifestations.

Les 68 députés de son Parti du Peuple Cambodgien (CPP) ont voté à main levée, en l'absence de l'opposition qui refuse de siéger tant qu'une enquête indépendante sur des fraudes électorales qu'elle juge massives n'est pas lancée.

Selon les résultats officiels des législatives de juillet, le CPP a remporté 68 sièges sur 123, contre 55 au Parti du sauvetage national du Cambodge (Cnnp).

Mais le parti du chef de l'opposition Sam Rainsy - rentré d'exil juste avant le scrutin mais qui n'avait pas été autorisé à se présenter - a rejeté ces résultats, revendiquant la victoire et dénonçant des fraudes à grande échelle.

AG DE L'ONU

Débat général sur le développement durable et la paix

La 68e session de l'Assemblée générale des Nations unies a commencé mardi à New York et le débat général est porté sur des sujets d'intérêt commun tels que le développement durable, l'éradication de la pauvreté, les changements climatiques, la paix et la sécurité internationales.

Des questions allant du développement durable à l'éradication de la pauvreté, en passant par les changements climatiques, les droits de l'homme, et la paix et la sécurité internationales seront notamment débattues, a indiqué mardi une source onusienne. L'un des principaux

SYRIE

Obama réclame une résolution «ferme» du Conseil de sécurité

Le président américain Barack Obama a réclamé mardi une résolution «ferme» du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'élimination des armes chimiques en Syrie avec des «conséquences» pour le régime syrien s'il ne tient pas à ses engagements.

«Il faut une résolution ferme du Conseil de sécurité pour vérifier que le régime Assad tient ses engagements», a déclaré M. Obama à la tribune de l'ONU, au premier jour de l'assemblée générale, jugeant que la communauté internationale n'avait pas été à la hauteur «face à la tragédie syrienne».

M. Obama a défendu sa menace d'une intervention armée contre le gouvernement syrien, estimant qu'elle avait déclenché les efforts diplomatiques.

«Sous une menace militaire crédible, le conseil de sécurité n'avait démontré aucune inclination à agir», a-t-il souligné. Et ces dernières semaines, «les Etats-Unis, la Russie et nos alliés ont atteint un accord pour placer sous contrôle international les armes chimiques syriennes, et ensuite les détruire», a-t-il poursuivi.

«Si nous ne pouvons pas nous mettre d'accord même sur le dossier syrien, cela montrera que l'ONU est incapable de faire respecter même les lois internationales les plus élémentaires», a continué le président américain.

«Si nous réussissons, cela enverra un message fort que l'usage des armes chimiques n'a pas de place au 21e siècle, et que cette organisation pense vraiment ce qu'elle dit», a-t-il ajouté. M. Obama a



répété que les preuves montraient de manière «accablante» que l'attaque au gaz qui a tué quelque 1.400 personnes en Syrie le 21 août avait été menée par le pouvoir. «C'est une insulte à la raison humaine et à la légitimité de cette institution de suggérer que quiconque autre que le régime a mené cette attaque», a-t-il dit.

Le Syrie dément, pour sa part, tout usage des armes chimiques et en accuse les rebelles qui combattent les forces gouvernementales depuis plus de deux ans et demi. Tandis que le ministère syrien des affaires étrangères a affirmé que les pays occidentaux cherchaient à imposer leur volonté au peuple syrien notamment par la résolution «contraria

gnante» sur le désarmement chimique.

M. Obama a également estimé dans sa déclaration à New York qu'«un accord sur les armes chimiques devraient stimuler un effort diplomatique plus large, pour atteindre un accord politique en Syrie».

«Je ne pense pas qu'une action militaire, menée depuis l'intérieur du pays ou par des puissances extérieures, peut mener à une paix durable», a poursuivi

le président américain. «Je ne pense pas non plus que l'Amérique ou aucun pays doive décider de qui va diriger la Syrie, c'est au peuple syrien de décider. Mais un dirigeant qui a massacré ses citoyens et gazé des enfants à mort ne peut pas regagner la légitimité pour conduire un pays gravement divisé», a-t-il poursuivi, à propos du président syrien.

Et «nous ne tolérerons pas le développement ou l'utilisation d'armes de destruction massive», a encore indiqué le président américain.

Ces déclarations interviennent alors que les Etats-Unis et la Russie s'opposent depuis des jours sur les termes d'une résolution du Conseil de sécurité sur la question des armes chimiques syriennes.

La Russie a cependant admis mardi la «mention» de possibles mesures coercitives dans cette résolution, ouvrant l'espérance d'un compromis dans l'actuel bras de fer.

La Russie et les Occidentaux butent depuis une semaine sur les termes de cette résolution à adopter pour la mise en œuvre du démantèlement de l'arsenal chimique syrien.

Les ministres des AE chinois et français se sont entretenus sur la Syrie

Le ministre chinois des Affaires étrangères Wang Yi et son homologue français Laurent Fabius ont discuté mardi à New York de la situation en Syrie, en particulier sur les armes chimiques, en marge du débat général de la 68e Assemblée générale de l'ONU.

M. Wang a dit que «toutes les parties devraient maintenir une dynamique de recherche d'une solution pacifique au problème et qu'il était important que la communauté internationale atteigne un consensus sur la question le plus tôt possible». La Chine espère que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (Oiac) met en œuvre le processus d'inspection et de destruction des armes chimiques syriennes le plus tôt possible», a indiqué M. Wang, ajoutant que le Conseil de sécurité de l'ONU devrait offrir son soutien politique par conséquent. Il a également appelé, au cours de la rencontre, à l'organisation «le plus tôt possible» de la seconde conférence internationale sur la Syrie à Genève, «afin d'accélérer le règlement politique de la question syrienne».

Les ministres chinois et français des Affaires étrangères ont par ailleurs discuté du dossier nucléaire iranien et au sujet de la Péninsule coréenne.

cours du débat général, 84 chefs d'Etat, 41 chefs de gouvernement, 11 vice-premiers ministres et 65 ministres des Affaires étrangères doivent s'adresser à l'Assemblée générale. Le ministre algérien des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, conduit la délégation algérienne aux travaux de la 68e session de l'Assemblée générale.

M. Lamamra mettra à profit son séjour à New York pour s'entretenir avec le secrétaire général de l'ONU ainsi qu'avec les homologues étrangers sur des questions bilatérales et multilatérales d'intérêt commun.

APS

SÉISME AU PAKISTAN

250 morts et des centaines de blessés

Le bilan du puissant séisme qui a frappé mardi le sud-ouest du Pakistan s'est alourdi à plus de 250 morts et des centaines de blessés, ont indiqué hier les autorités dans un nouveau bilan.

Le séisme d'une magnitude de 7,7, survenu en fin de journée mardi près d'Awaran, ville de la province du Baloutchistan (sud-ouest), a été ressenti jusqu'en Inde et en Iran voisins, et a même créé une «île» de bous et de roches au large de la côte sur la mer d'Arabie.

Selon un nouveau bilan des responsables locaux, entre 251 et 271 personnes ont été tuées et des centaines d'autres blessées dans ce séisme qui a ravagé des villages entiers. Les autorités craignent que le bilan s'alourdisse encore.

«Les secouristes tentent de retrou-



ver les corps (dans les décombres) mais notre priorité est vraiment de transporter les blessés dans des hôpitaux le plus vite possible», a précisé Azad Gilani, ministre provincial de l'Intérieur.

Les autorités pakistanaises ont décrété l'état d'urgence dans une partie

du Baloutchistan. Un précédent bilan du séisme faisait état de 238 morts.

En 2005, un séisme de magnitude 7,6 au Cachemire (nord-est) avait fait 73.000 morts et privé de foyers des millions de personnes, l'une des pires catastrophes naturelles de l'histoire du Pakistan.

TURQUIE

18 prisonniers du PKK se sont évadés d'une prison dans l'est du pays

Un total de 18 prisonniers du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, interdit) se sont évadés hier d'une prison dans la province du Bingöl, dans l'est de la Turquie, ont indiqué des sources sécuritaires citées par les médias.

Les détenus, emprisonnés pour appartenance aux rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) se sont échappés d'une prison de Bingöl, ont indiqué ces sources, citées par l'agence de presse privée Dogan.

Des forces de sécurité ont été déployées dans la région pour retrouver les fugards, ont-elles ajouté. Le ministre de la Justice, Sadullah Ergin a précisé que quatre des détenus purgeaient leur peine à Bingöl tandis que les 14 autres étaient en détention provisoire dans l'attente de leur jugement, a rapporté l'agence de presse Anatolia.

L'est et le sud-est de la Turquie, peuplés en majorité de Kurdes, sont le théâtre d'affrontements entre les forces de sécurité et les rebelles depuis le début de l'insurrection du

PKK, en 1984. Le conflit a fait quelque 45.000 morts, selon l'armée turque.

Les rebelles ont proclamé une trêve en mars et entamé un retrait de leurs combattants vers leurs bases arrières du nord de l'Irak dans le cadre de discussions de paix entre leur chef emprisonné, Abdullah Ocalan, et les autorités turques.

Ce retrait a cependant été interrompu début septembre, le PKK appelant le gouvernement à faire des pas en direction de la minorité kurde, estimé à 15 millions de personnes en Turquie. Il réclame des réformes incluant en particulier le droit à une éducation dans leur langue maternelle et une forme d'autonomie pour les zones de peuplement kurde.

Le mouvement kurde revendique aussi la libération de milliers de militants emprisonnés pour leurs liens supposés avec le PKK.

VIOLENCES EN CENTRAFRIQUE

170.000 personnes déplacées en 2 semaines

Plus de 170.000 personnes, dont la moitié des enfants, ont fui leurs foyers au cours des deux dernières semaines dans la ville centrafricaine d'Ouham (nord-ouest), à la suite des affrontements entre les ex-rebelles de la Séleka et des groupes d'auto-défense, a indiqué l'ONU.

«Plusieurs villages se sont dépeuplés et certains ont même été entièrement rasés par les groupes armés», selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies.

Plus de 36.000 personnes nouvellement déplacées se sont réfugiées dans des lieux de culte ou des écoles et ont un besoin urgent d'assistance humanitaire.

Pour la première fois depuis mars 2013, une mission humanitaire de l'ONU vient de se rendre à Bossangoa dans la préfecture d'Ouham, afin

d'évaluer les besoins des personnes déplacées.

«Les civils sont au centre des combats et sont à la merci de n'importe qui en possession d'une arme à feu», a déploré Amy Martin, chef du Bureau de la coordination en RCA, qui a appelé à la cessation des violences et à la création des conditions favorables pour l'acheminement de l'aide humanitaire. Selon lui, l'ONU maintiendra une présence à Bossangoa, où elle fournira un appui à la population qui a un besoin urgent en matière d'assainissement, d'eau, d'abris, d'articles non alimentaires ainsi que des vivres.

Les agences onusiennes avaient été contraintes de quitter Bossangoa pour des raisons de sécurité en mars 2013, lorsque la Séleka s'était emparée de la ville.

Depuis le début de l'offensive des rebelles de la Séleka en décembre

2012, des centaines de milliers de personnes ont fui leurs maisons à la recherche de lieux sûrs. L'ensemble de la population du pays estimée à 4,6 millions est touchée par la crise.

Seulement 37% des 195 millions de dollars requis pour l'appel humanitaire pour la Centrafrique ont été financés et des fonds supplémentaires sont nécessaires de toute urgence.

Dans ce contexte, le Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des personnes déplacées, Chaloka Beyani, a appelé mardi à une «protection urgence» des personnes déplacées.

«J'exhorte le gouvernement de transition de la République centrafricaine à faire tout son possible pour assurer la protection des personnes déplacées et faciliter l'action humanitaire», a-t-il déclaré.

APS

ARABIE SAOUDITE

2 soldats de la Garde nationale saoudienne tués par une explosion accidentelle

Deux soldats de la Garde nationale, unité d'élite en Arabie Saoudite, ont été tués lors d'une explosion accidentelle au cours d'une mission d'entraînement à balles réelles, à l'est de Ryad, a rapporté hier l'agence officielle SPA.

«L'accident» au cours duquel d'autres soldats ont été blessés s'est produit mardi lorsque des militaires de la Garde nationale effectuaient «une mission d'entraînement de routine à balles réelles», a déclaré le porte-parole du ministère de la Garde nationale Khaled al-Muqbel, cité par l'agence. «Une bombe a explosé à l'intérieur d'un véhicule militaire, et il a brûlé», a précisé le porte-parole, ajoutant qu'une enquête était en cours. La Garde nationale a pour mission de soutenir le ministère de l'Intérieur en matière de sécurité intérieure, de lutte contre le terrorisme et de protection des institutions vitales du royaume mais aussi d'assister, en cas de besoin, le ministère de la Défense.

OACI

Le CO2 au cœur des travaux de l'Organisation de l'aviation civile de l'aviation civile à Montréal

La mise en place d'un mécanisme pour contrôler la hausse des émissions de CO2 de l'industrie aérienne est au cœur des travaux de l'assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui s'est ouverte mardi à Montréal. Lors de sa dernière assemblée en 2010, l'OACI, une agence spécialisée de l'ONU réunissant 191 Etats, avait adopté une résolution en vue de plafonner les émissions de carbone du transport aérien mondial à partir de 2020. Débattu depuis des années, l'établissement d'un mécanisme mondial pour stabiliser ces émissions ne fait toujours pas l'unanimité. Plus d'un millier de délégués doivent discuter jusqu'au 4 octobre d'un projet de résolution, qui serait soumis pour ratification lors de la prochaine assemblée, en 2016, en vue de l'entrée en vigueur en 2020 d'un «régime de mesures basées sur le marché».

RD CONGO

Lancement d'une vaste campagne de vaccination contre la rougeole

Une vaste campagne de vaccination contre la rougeole a été lancée en République démocratique du Congo (RDC), où cette maladie demeure l'une des principales causes de mortalité chez les enfants, ont annoncé mardi les Nations unies.

Dans le cadre de cette campagne, plus de 6,8 millions d'enfants de six mois à neuf ans seront ainsi vaccinés dans un premier temps dans le Nord du pays, particulièrement touché par ce fléau, selon un communiqué commun publié par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). «Des campagnes similaires sont prévues en novembre dans les deux Kivus» (Est), «et l'an prochain dans toutes les autres provinces également affectées par les épidémies», et ce avec la collaboration des autorités congolaises, a-t-on ajouté dans le texte. La rougeole sévit en RDC «de manière endémique et épidémique», affectant «principalement les enfants de moins de cinq ans» dans ce pays d'Afrique, où 70.997 cas ont été enregistrés depuis le début l'année, avec les décès de 1.120 enfants, a prévenu le communiqué. La rougeole est une maladie extrêmement contagieuse, mais qui peut être évitée par la vaccination.

Programme du jeudi 26 Septembre 2013

TF1

06h45 Magazine jeunesse TFou
08h25 Météo
08h30 Magazine de télé-achat Téléshopping
09h15 Météo
09h20 Série dramatique Au nom de la vérité
09h50 Série dramatique Au nom de la vérité
10h20 Série réaliste Petits secrets entre voisins
10h20 Série réaliste Petits secrets entre voisins
11h20 Série réaliste Petits secrets entre voisins
11h50 Magazine de la gastronomie Petits plats en équilibre
12h00 Jeu Les douze coups de midi
12h50 Magazine sportif L'affiche du jour
13h00 Journal
13h40 Magazine de la gastronomie Petits plats en équilibre
13h50 Météo
13h55 Feuilleton sentimental Les feux de l'amour
14h55 Téléfilm dramatique Père avant l'heure
16h35 Téléréalité Quatre mariages pour une lune de miel
17h25 Jeu Bienvenue chez nous
18h20 Jeu Une famille en or
19h05 Jeu Le juste prix
19h55 Météo
20h00 Journal
20h35 Magazine de services 1001 questions santé
20h37 Météo
20h40 Série humoristique Nos chers voisins
20h45 Série humoristique Pep's
20h50 Série policière Profilage?? Inédit
21h50 Série policière Profilage??
22h50 Série policière Profilage??
23h50 Série policière New York, section criminelle??

2

08h00 Journal
08h10 Magazine de services Télématin (suite)
09h05 Magazine littéraire Dans quelle étagère
09h10 Feuilleton sentimental Des jours et des vies
09h35 Feuilleton sentimental Amour, gloire et beauté
10h00 Magazine de société C'est au programme
10h55 Météo outremer
11h00 Jeu Motus
11h30 Jeu Les Z'amours
12h00 Jeu Tout le monde veut prendre sa place
12h55 Météo
13h00 Journal
13h50 Météo
13h52 Consomag
14h00 Toute une histoire
15h35 Comment ça va bien!
16h50 Le jour où tout a basculé
17h20 Multisports Côté Match
17h25 Dans la peau d'un chef
18h15 Talk show Jusqu'ici tout va bien
19h19 Météo
19h20 Jeu N'oubliez pas les paroles
19h45 Série humoristique Y'a pas d'âge
20h00 Journal
20h40 Alcaline l'instant
20h43 Météo
20h45 Envoyé spécial
22h15 Complément d'enquête
23h20 Alcaline le mag

3

07h55 Dessin animé Les Dalton
07h59 Dessin animé Oggie et les cafards
08h02 Dessin animé Les Dalton
08h11 Dessin animé Oggie et les cafards
08h13 Dessin animé Les Dalton
08h18 Dessin animé Oggie et les cafards
08h21 Dessin animé Les Dalton
08h24 Dessin animé Oggie et les cafards
08h31 Dessin animé Oggie et les cafards
08h36 Dessin animé Oggie et les cafards
08h45 Société Des histoires et des vies (1ère

partie)
09h45 Société Des histoires et des vies (2e partie)
10h35 Edition de l'outre-mer
10h45 Magazine du consommateur Consomag
10h50 Magazine régional Midi en France
11h55 Météo
12h00 12/13 : Journal régional
12h25 12/13 : Journal national
12h55 Magazine de découvertes Météo à la carte
13h45 Loterie Keno
13h55 Série policière Un cas pour deux
14h55 Série policière Un cas pour deux
16h10 Jeu Des chiffres et des lettres
16h50 Jeu Harry
17h20 Magazine littéraire Un livre, un jour
17h30 Jeu Slam
18h10 Jeu Questions pour un champion
19h00 19/20 : Journal régional
19h18 19/20 : Edition locale
19h30 19/20 : Journal national
19h58 Météo
20h00 Magazine sportif Tout le sport
20h15 Feuilleton réaliste Plus belle la vie
20h45 Film policier Les incorruptibles??
22h45 Météo
22h48 Magazine culture Parlons passion
22h50 Grand Soir 3
23h45 Société Les anges gardiens de l'océan??

CANAL+

08h00 Divertissement-humour Les Guignols de l'info
08h05 Divertissement Zapping
08h14 La météo
08h15 Série d'animation Les Simpson
08h40 Comédie dramatique Indian Palace??
10h35 Court métrage Apnoe
10h50 Comédie Wrong??
12h15 Autre Modules Fashion Week
12h20 Magazine d'actualité La nouvelle édition
12h45 Magazine d'actualité La nouvelle édition, 2e partie
14h00 Drame Ombligne??
15h35 Magazine du cinéma Rencontres de cinéma
15h35 Court métrage Sweet mosquito
15h50 Thriller Jason Bourne : l'héritage??
18h00 Divertissement Zapping
18h10 Divertissement Le Before du grand journal
18h45 Le JT
19h00 Autre Modules Fashion Week
19h05 Talk show Le grand journal
19h05 Talk show Le grand journal, la suite
20h25 Divertissement Le petit journal
20h55 House of Cards Inédit
21h50 Série dramatique House of Cards??
22h40 Série humoristique Weeds??
23h10 Série humoristique Weeds??
23h35 Mon oncle Charlie
23h55 Mon oncle Charlie

M

07h45 Série d'animation Jake et les pirates du pays imaginaire
08h10 Dessin animé Les blagues de Toto
08h25 Dessin animé Le petit Nicolas
08h40 Série d'animation Martine
09h00 Météo
09h05 Magazine de télé-achat M6 boutique
10h10 Météo
10h20 Leçons sur le mariage
10h50 Série sentimentale 90210
11h45 Desperate Housewives??
12h40 Météo
12h45 Le 12.45
13h05 Scènes de ménages
13h40 Météo
13h45 L'héritage de la peur
15h30 Série hospitalière Mercy Hospital
16h20 Jeu Un dîner presque parfait
17h35 La meilleure boulangerie de France
18h45 100 % mag
19h40 Météo
19h45 Le 19.45
20h05 Scènes de ménages
20h50 Série policière Bones?? Inédit
21h45 Série policière Bones??
22h40 Série policière Bones??
23h25 Série policière Bones

La sélection

TF1**20h50**

Profilage



Résumé
Rocher, Chloé et leur équipe, à qui on a légèrement forcé la main pour qu'ils acceptent cette nouvelle enquête, se lancent dans des investigations de la dernière chance : ils doivent déterminer dans quelles circonstances Baptiste Jullian, 17 ans, a trouvé la mort quinze ans auparavant. Et si le temps presse, c'est que faute de nouveaux éléments, le crime sera prescrit dans 48 heures. Chaque minute compte. Sur la base d'une mystérieuse photographie reçue récemment par Christine Jullian, la mère du jeune défunt, l'équipe s'intéresse à l'internat prestigieux dans lequel Baptiste était scolarisé...

2**20h45**

Envoyé spécial



Résumé

Au sommaire :

Retour à l'essentiel

Au Congo, une femme hors du commun oeuvre au quotidien pour rendre le sourire aux enfants abandonnés ou handicapés, recueillis dans un orphelinat vétuste de Brazzaville. Rencontre avec ces petits pensionnaires, qui ont trouvé en Marie-Thérèse, ex-membre d'une congrégation religieuse, leur nouvelle mère.

La Villeneuve : un rêve brisé

Construit dans les années 70, le quartier de la Villeneuve, situé dans la banlieue grenobloise, était conçu comme un projet innovant et un modèle de « vivre ensemble ». Il y a un an, un terrible fait divers jeta une lumière sombre sur cette cité. Quarante ans après, la Villeneuve n'a pu éviter de devenir un ghetto, en proie au chômage, à la pauvreté et à la violence. Enquête.

3**20h45**

Les incorruptibles



Résumé
À Chicago en 1930, à l'époque de la prohibition, le trafic d'alcool bat son plein et permet à des truands de bâti de colossales fortunes. Eliot Ness, jeune policier frais émoulu du FBI, est chargé de démanteler un réseau de contrebande d'alcool. L'ennemi est facilement identifiable : Al Capone, inattaquable officiellement, et pourtant impliqué dans les affaires les plus sordides. La première mission de Ness, maladroitement conduite, se solde par un échec humiliant. Loi de se laisser décourager par ce premier affront, Ness décide de s'entourer de personnes de confiance. Il recrute ainsi Jim Malone, un flic qui connaît bien le monde des truands...

CANAL+**21h00**

House of Cards



Résumé

Rien ne se passe comme prévu pour Francis, qui est amené à affronter de nombreux obstacles. La loi qui lui tenait tant à cœur n'est pas passée, et le politicien veut absolument découvrir qui se cache derrière cette trahison. Zoe lui révèle le nom du coupable, qui, selon elle, aurait incité deux membres importants du Congrès à voter contre la loi. Francis apprend bientôt que Claire a rendu une visite glaciale à Zoe. Son épouse a également quitté le domicile pour aller rejoindre Adam, son amant, à New York. Zoe pourra, elle aussi, se tourner vers quelqu'un d'autre. Pendant ce temps, Peter Russo décide de lui poser un ultimatum...

M**23h40**

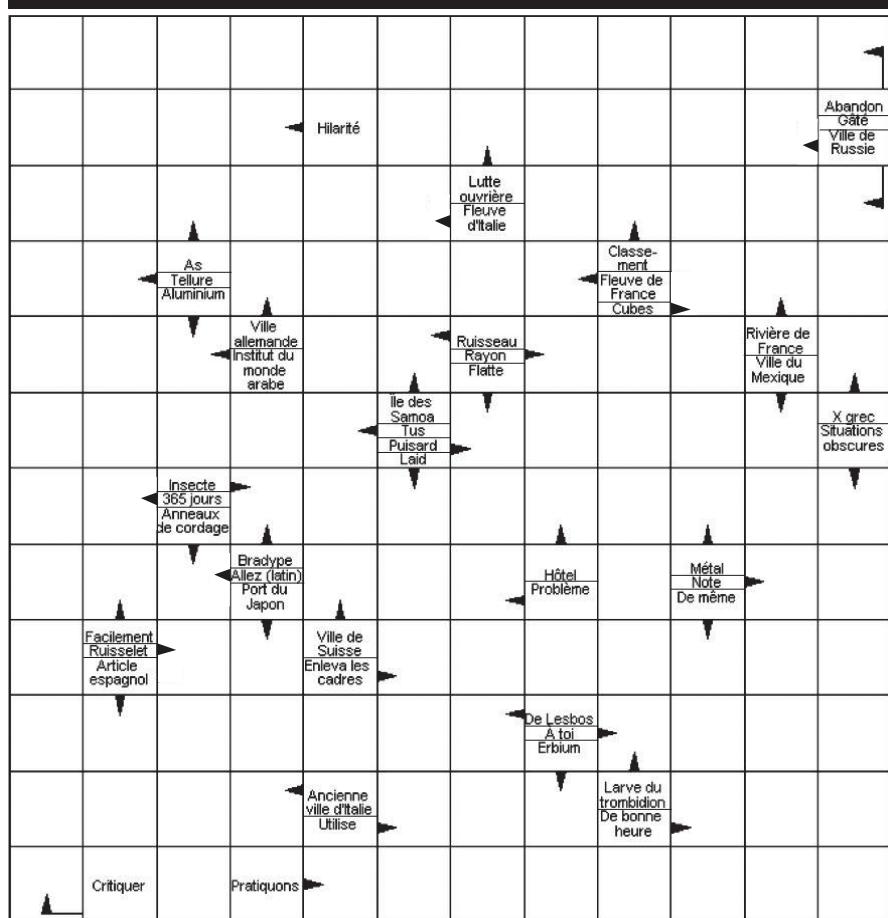
Bones



Résumé

Alors qu'elle était restée travailler tard dans la nuit à l'institut, Brennan est surprise par un coup de feu. Booth la retrouve inanimée et l'emmène, paniquée, aux urgences. Inconsciente, Brennan s'imagine en compagnie de sa mère, décédée depuis quelques années. À l'hôpital, les médecins s'inquiètent de ne pas retrouver la balle qui a blessé l'anthropologue. Hodgins, Sweets et Clark inspectent la scène du crime mais là encore, la balle reste introuvable. L'agent Olivia Sparling, du FBI, est alors chargée de superviser l'enquête. Bientôt, il semble évident que le coupable avait des comptes à régler avec les Jeffersons...

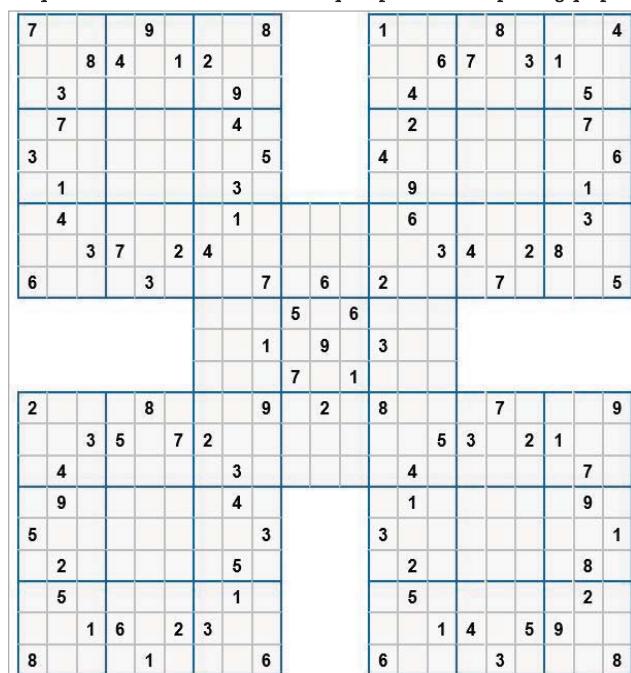
Mots fléchés n°386



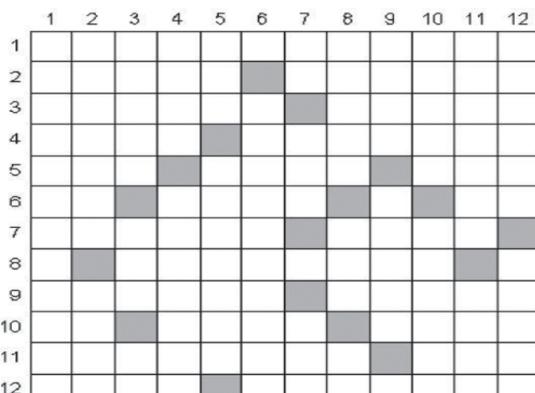
Samouraï-sudoku n°386

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standards du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Mots croisés n°386



Horizontalement:

1. Personne qui écrit beaucoup et mal
2. Cap. de l'Egypte - De l'Éolie
3. Aspirer - Semblable
4. Ceintures de soie portées au Japon - Aspirais du tabac par le nez
5. Homme d'État bourguignon - Matière carbonée noire et épaisse - Symbole de tonne d'équivalent charbon
6. Mesure de l'âge - Se dit d'un cheval dont la robe est brun roussâtre (pl.) - Drame Japonais
7. Arrêt - Situation
8. Inflanuatuons des vaisseaux
9. Ennuieux - Spacieux
10. Transfornnée en génisse par Zeus - Homme politique angolais - isolé
11. Ramenèrent qqch, qqn vers soi - Compagnie
12. Rivière des Alpes autrichiennes - Té-tine

Verticalement:

1. Puce
2. Papier utilisé pour obtenir des copies d'un document - Carrefour
3. S'amusait - Petit poème - Radon
4. Plante - Décorations militaires
5. Lombric - Tueur
6. Écopes
7. Séleruum - Thymus de veau - Organisation des Nations unies
8. Genre dramatique médiéval - Septième lettre de l'alphabet grec - Techné-tium
9. Étendues de terre entourée d'eau - Éléments d'un ensemble
10. Port et station balnéaire d'Israël - Apparence
11. Réunissent - Brille
12. Violoniste et Compositeur roumain - Bousculade

Proverbes

Même si un jour, on guérira de toutes les maladies du monde, la mort restera toujours à vaincre.

Proverbe algérien

Sauf mon père et ma mère, tout le monde ment.

Proverbe berbère

Si la chance veut venir à toi, tu la conduiras avec un cheveu ; mais si la chance veut partir, elle rompra une chaîne.

Proverbe arabe

L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître

Proverbe français

C'est arrivé un 26 septembre

1087 : couronnement de Guillaume II d'Angleterre.

1143 : élection du pape Célestin II.

1423 : bataille de la Brossinière (Guerre de Cent ans).

1799 : victoire de Masséna près du lac de Zurich (Guerre de la deuxième coalition).

1815 : naissance de la Sainte Alliance.

1905 : Albert Einstein publie sa théorie de la relativité restreinte.

1907 : la Nouvelle-Zélande devient un dominion britannique.

1940 : naissance de l'Axe Rome-Berlin-Tokyo.

1962 : Ahmed Ben Bella devient président du Conseil algérien.

Célébrations

- Journée mondiale de la contraception.

- Journée mondiale du cœur.

- Journée européenne des langues.

(NATATION- 2^E JOURNÉE)

Une médaille de bronze pour l'Algérie

La nageuse Souad Cherouati a offert à l'Algérie sa première médaille en natation (bronze), en prenant la 3^e place du 1 500m nage libre, mercredi à Palembang (Indonésie) dans le cadre des Jeux de la Solidarité islamique 2013 (JSI-2013). Dans une finale qui n'a connu que cinq engagées, la représentante algérienne a réalisé un chrono de 17' 34.89, derrière l'Egyptienne Kassem Reem (17' 08.13) et l'Indonésienne Ramdhani Raina Saumi G (17' 21.27).

Cherouati, au coude-à-coude tout au long de la course avec l'autre Indonésienne de la finale, Fahmireuhant Iffy Nadia, ne s'est imposée que dans les 50 derniers mètres où sa concurrente a commencé à lâcher du lest. Les autres finalistes algériennes n'ont pas brillé et leur prestation a été (presque) une copie conforme de la veille lorsqu'elles avaient occupé des places peu honorables.

Se classant 7^e et avant-dernier du 50m papillon mardi, Oussama Sahounou a fait mieux en prenant la 4^e



place du 100m papillon avec 55.74, derrière le trio Sidiq Triady Fauzy (Indonésie, 53.48), Hellal Marwan (Egypte, 54.80) et l'Azerbaïdjanaise Lazuka Yevgeniy (55.59).

Même résultat pour Djendouci Badis, 4^e du 200m nage libre avec un temps de 1min 54sec 14/100e dans une course remportée par le Malaisien William Daniel en 1'51.36. Le dernier Algérien en lice mercredi, à savoir Aimene

Benabid, a pris la 7^e place du 50m brasse avant d'être disqualifié par les juges. Jeudi matin auront lieu les éliminatoires du 50m nage libre avec la participation des Algériens Belkhdja Nazim et Oussama Sahounou, versés tous deux dans la 1^{re} série, du 100m brasse (Aimene Benabid engagé dans la 2^{re} série) et du 50m des dames qui verront la présence d'Amel Lalla.

ÉCHOS DE PALEMBANG... ÉCHOS DE PALEMBANG...

ARRIVÉE : l'ambassadeur d'Algérie en Indonésie, Abdekrim Belbari, est attendu mercredi à Palembang pour rendre visite à la délégation algérienne. Sa venue depuis Jakarta devrait être un stimulant pour les athlètes algériens qui ont remporté, jusqu'à maintenant, cinq médailles dont une en or. Il devrait être suivi quelques heures plus tard par la sélection algérienne de wushu, composée de six athlètes.

PATRIE : en dépit du fait qu'il ait choisi le Qatar pour exercer son métier, l'entraîneur algérien de karaté (kata), Bakir Ahcène, reste très attaché à son pays. A chaque instant libre, il se glisse parmi la délégation algérienne pour discuter et passer de bons moments. Mardi, en tenue qatarie, il n'a pas hésité à encourager de tout cœur, les karatékas algériens engagés dans les différentes épreuves.

COMMUNICATION : à l'instar du Comité olympique algérien (COA), presque toutes

les autres délégations ont publié et distribué une revue pour faire connaître leurs pays respectifs et promouvoir le produit national.

EFFERVESCENCE : les compétitions des JSI se déroulent en présence d'une foule nombreuse, venue encourager les siens pour réaliser les meilleures résultats possibles. Il faut dire que cela se voit sur les prestations des athlètes indonésiens, actuellement à la 2^e place du classement général avec 6 or, 1 argent et 8 bronze.

TRANSPORT : les motocycles sont le moyen de transport préféré des Indonésiens. Posséder une voiture est un luxe dans cette île et les bus sont très rares. Les habitants se rabattent sur les deux-roues qui peuvent transporter jusqu'à quatre personnes !

PRESSE : si la presse algérienne est quasi absente à Palembang, ce n'est pas le cas des médias étrangers, venus en force pour couvrir cette 3^e édition des JSI. Outre la télévision indonésienne qui a mobilisé tous les moyens né-

cessaires pour la retransmission de cet événement, beaucoup d'autres pays ont dépêché leurs envoyés spéciaux, à leur tête l'Azerbaïdjan, venu couvrir les prouesses du triple champion du monde en karaté Rafael Agayev, médaillé d'or aux Jeux Islamiques 2013.

AFROBASKET (HOMMES) La Tunisie candidate à l'organisation de l'édition 2015

La Tunisie s'est portée candidate à l'organisation de l'édition 2015 de l'Afrobasket (hommes), a indiqué mercredi le président de la Fédération tunisienne de basket-ball (FTBB). «Nous avons officiellement présenté le dossier de notre candidature à l'organisation de la prochaine édition de l'Afrobasket en 2015, lors de la réunion de la FTBB mardi à Maputo où se déroule l'Afrobasket féminin», a indiqué le président de la FTBB, Ali Bentzarti. La Tunisie sera en concurrence avec l'Angola qui est également intéressé par l'organisation de l'événement et s'est porté officiellement candidate. Auteur d'une compétition médiocre lors de la dernière édition de l'Afrobasket (hommes), le mois dernier, les Aigles de Carthage veulent rapidement se refaire une santé sur le continent.

Solution Samurai-sudoku N°385

3	6	5	4	9	7	1	2	8
9	7	1	8	3	2	6	5	4
8	4	2	5	1	6	7	3	9
1	9	7	3	5	4	2	8	6
6	2	3	7	8	9	4	1	5
4	5	8	2	6	1	9	7	3
2	3	4	9	7	8	6	1	5
5	1	9	6	2	3	8	4	7
7	8	6	1	4	5	3	9	2

4	1	2	9	3	6	8	6	7
5	7	6	8	4	2	3	1	9
8	3	9	7	6	1	5	2	4
3	6	5	2	1	7	9	4	8
1	9	4	3	5	8	6	7	2
2	8	7	6	9	4	1	3	5
9	8	6	7	2	5	3	1	4
1	5	4	3	6	9	8	7	2

Solution Mots Croisés N°385

MITOCHONDRIE
ALARME■ŒUFS
DORE■ROUAS■T
ETE■IMMENSE■
LENIFIER■EXP
OST■ETRONS■L
N■US■ETNA■SE
NOLIS■ASSEAU
ENERVES■AMER
TC■VER■J■U■I
TELEVISUELLE
ES■NOCES■E■Z

Solution Mots Fléchés N°385

HORTICULTURE
■PERIR■AINES
GEAI■ONC■EN■
ARCEAU■ESTOC
LET■BLATTE■R
VRILLER■ELFE
A■OUIREZ■LEV
NONNE■TELE■A
IN■CROIRE■ER
SETH■LEOPOLD
EGRENER■R■BE
RAIRE■ELEVES

CHAMPIONNAT DE FRANCE (7^È JOURNÉE)

Premier but de Ghoulam avec l'AS Saint-Etienne

M.A.F

Le défenseur international algérien de l'AS Saint-Etienne, Faouzi Ghoulam, a inscrit mardi soir son premier but de la saison, à l'occasion du déplacement à Marseille (défaite 1-2), en match comptant pour la 7^È journée du championnat de France de football de Ligue 1.

Le joueur algérien a inscrit l'unique but de l'équipe stéphanoise en transformant un penalty à la 32^È minute. Le club phocéen est parvenu à marquer par l'entremise de Mendy (22^È) et Wanga (26^È).

Il s'agit de la troisième titularisation de rang pour Ghoulam, qui a gagné à nouveau la confiance de l'entraîneur Christophe Galtier, après un passage à vide qui a duré depuis le mois de janvier dernier.

Ghoulam (22 ans) avait été relégué au banc des remplaçants à son retour de la Coupe d'Afrique des nations CAN 2013



avec la sélection nationale, qui s'était disputée en Afrique du Sud.

Le joueur était sur le point de rejoindre le Torino (Serie A italienne) durant l'intersaison mais ses exigences financières ont poussé les dirigeants italiens à abandonner sa piste.

La direction du club, présidé par Roland Romeyer, avait décidé de repêcher Ghoulam, après avoir été sur la liste de partants.

Après avoir raté le dernier match de l'équipe nationale face au Mali (1-0), comptant pour la 6^È et dernière journée des qualifications pour le Mondial 2014, Ghoulam est convoqué pour la manche aller du tour des barrages, le 12 octobre à Ouagadougou face au Burkina Faso.

Même si les chances de voir titulaire lors de ce match aller, Faouzi Ghoulam, pourrait constituer une solution de rechange pour le sélectionneur national, le Bosnien Vahid Halilhodzic.

MONDIAL 2014 (BARRAGES)

L'Algérie favorite face au Burkina Faso

La sélection algérienne sera favorite face au Burkina Faso en matches barrages qualificatifs au mondial 2014 dont le match aura lieu le samedi 12 octobre prochain à 17h00 au stade 4 août de Ouagadougou, estime mercredi la Fédération internationale de football (Fifa).

«Les Fennecs seront favoris face au Burkina Faso lors des barrages qualificatifs, et savent qu'avec un effectif jeune et talentueux, l'avenir leur appartient», écrit le site

officiel de la Fifa, Fifa.com qui revient sur les performances des dix équipes africaines qualifiées aux matches barrages, n'a pas tardé d'éloges d'autre part, sur le parcours des partenaires de Sofiane Feghouli lors de la phase de poules. «Le parcours de l'Algérie a été à peine moins impressionnant (par rapport à l'Egypte : six victoires en autant de matches) dans un Groupe H où figuraient le Mali, le Bénin et le Rwanda. Une défaite en terre malienne est la seule ombre

au tableau d'une sélection qui espère disputer sa deuxième phase finale consécutive», explique l'instance internationale.

Les hommes de Vahid Halilhodzic avaient dominé le groupe H en décrochant leur billet pour le dernier tour ayant une journée de la fin des éliminatoires loin devant le Mali. Pour le site de la Fifa, «les nouveaux Fennecs n'ont pas encore l'aura de leurs glorieux aînés, élevés au rang de héros après leur barrage face à l'Egypte sur la

route de l'Afrique du Sud, mais ils permettent au peuple algérien de rêver à un meilleur destin qu'en 2010, et l'élimination au premier tour». «Solides - avec seulement quatre buts encaissés - et efficaces, avec 13 réalisations à leur actif, les Verts forment une équipe soudée où n'émerge aucune star qui déchaîne les passions, pour la plus grande joie de son sélectionneur», souligne l'instance internationale.

Publicité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BORDJ BOU ARRERIDJ
DAIRA DE MEDJANA
COMMUNE DE HASNAOUA

Avis de recrutement

Le président de l'assemblée populaire communale de hasnaoua lance

Un avis de recrutement extérieur pour occuper les poste suivant :

CORPS	NBRE	SPECIALITE	CONDITION DE PARTICIPATION
Assistant documentaliste archiviste de l'administration territoriale	01	/	DIPLOME UNIVERSITAIRE APPLIQUÉS EN BIBLIOTHECOLOGIE OU D'UN TITRE RECONNUS

*Constitution du dossier :

- demande manuscrite
 - une copie du diplôme demandé ou l'équivalent
 - relevé de note de dernière année
 - attestation présente la situation envers le service national
 - copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité
 - une copie du casier judiciaire n°3
 - certificats médicaux (générale, physiologie)
 - certificat de travail attestant l'expérience professionnelle, le cas échéant (travail musulmane certificats par des propriétés ou du secteur Économique dépend si elle n'indique pas par la Caisse nationale de sécurité sociale)
 - 02 photographies.
 - 02 enveloppes postales eux le caractère de titre
- Le dossier doit être déposé ou envoyé dans un délai de 15 jours de travail à Partir de la date de cet avis dans le journal au niveau de service personnel de la commune de Hasnaoua willaya de bordj Bou Arreridj

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BORDJ BOU ARRERIDJ
DAIRA DE MEDJANA
COMMUNE DE HASNAOUA

Avis de recrutement

Le président de l'assemblée populaire communale de hasnaoua lance

Un avis de recrutement extérieur pour occuper les poste suivant :

CORPS	NBRE	SPECIALITE	CONDITION DE PARTICIPATION
TECHNICIEN SUPERIEUR	02	INFORMATIQUE	TECHNICIEN SUPERIEUR EN INFORMATIQUE OU L'EQUIVALENT

*Constitution du dossier :

- demande manuscrite
- une copie du diplômé demandé ou l'équivalent
- certificat technicien supérieur + certificat 3^È année seconde + certificat continuation 30moins
- relevé de note
- attestation présente la situation envers le service national
- copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité
- une copie du casier judiciaire n°3
- certificats médicaux (générale, physiologie)
- certificat de travail attestant l'expérience professionnelle, le cas échéant (travail musulmane certificats par des propriétés ou du secteur Économique dépend si elle n'indique pas par la Caisse nationale de sécurité sociale)
- 02 photographies.
- 02 enveloppes postales eux le caractère de titr

Le dossier doit être déposé ou envoyé dans un délai de 15 jours de travail à Partir de la date de cet avis dans le journal au niveau de service personnel de la commune de Hasnaoua willaya de bordj Bou Arreridj

LIGUE 1 DE FOOTBALL (6^e J)**Le CSC veut confirmer sa position de leader, les poursuivants aux aguets**

Le leader du championnat professionnel de football de Ligue 1, le CSC Constantine, aura une belle occasion de conforter sa position en accueillant le MCE Eulma, alors que les poursuivants auront à cœur de rester coller à ses trouses, à l'occasion de la 6^e journée, prévue demain et samedi.

Invincu depuis 21 matchs (série entamée la saison dernière), le CSC, dirigé par le Franco-Italien, Diego Garzotto, compte confirmer son regain de forme à l'occasion du derby de l'Est face au MCEE (12e, 5 pts). Même si sur le papier, les Constantinois partiront avec les faveurs des pronostics, il n'en demeure pas moins qu'ils devront bien rester vigilants devant une équipe d'Eulma qui voyage bien avec un bilan d'une victoire et un match nul en déplacement. Un succès du CSC permettrait aux coéquipiers d'Antar Boucherit de conforter leur position de leader, alors que le MCEE compte aborder ce rendez-vous avec la ferme intention de revenir avec un bon résultat. L'ES Sétif, qui partage la seconde place avec l'USM Alger, le MC Alger, et la JS Kabylie (10 pts), accueillera le RC Arbaâ, le nouveau promu en élite. Les Sétifiens qui restent sur un carton face à la JSM Béjaïa (5-0), mardi en mise à jour de la 4^e journée, comptent rester sur cette dynamique et ajouter le RCA à leur tableau de chasse. L'équipe de Larbaâ (9, 7 pts) devra puiser dans ses ressources pour essayer de revenir avec un résultat probant de Sétif, chose qui ne sera pas facile. L'USMA, auréolé de son succès face au voisin du MCA (1-0), effectuera un déplacement périlleux à Béchar, pour donner la réplique à la JS Saoura, dans un duel qui s'annonce équilibré. Les Algérois, qui restent sur deux victoires de rang, visent la passe de trois devant une équipe de la JSS (6, 8 pts) en perte de vitesse. La JSK, qui avait concédé son premier revers de la saison face au CR Belouizdad (1-0), aura l'occasion de se racheter sur son terrain



et devant son public, à l'occasion du derby kabyle face à la JSMB (13^e, 3 pts). La JSMB, groggy avec la débâcle de Sétif, devra trouver les ressources pour réussir ce test, devant une équipe de la JSK qui ne jure que par la victoire. Le MCA, qui avait enregistré sa première défaite de la saison face à l'USMA, accueillera l'ASO Chlef, avec l'objectif de se refaire une santé. L'ASO Chlef (7, 7 pts), dont le dernier match face à l'ESS a été reporté au 1^{er} octobre, compte aborder cette rencontre avec l'intention de réaliser un bon résultat qui lui permettrait de se hisser dans le classement. Cette rencontre aura lieu au stade Omar-Hamadi après la décision de la fermeture du stade du 5-Juillet, suite à la mort de deux supporters lors du derby algérois USMA-MCA. Le CABBA (8, 7 pts), recevra le CR Belouizdad (10, 6 pts) dans une rencontre qui devrait à priori revenir aux locaux. Les Belouizdadi, qui restent sur une victoire salutaire face à la JSK, seront certainement en difficulté devant les Bordjisis, qui ne jurent que par la victoire.

L'USM El-Harrach, lanterne rouge avec un seul point seulement, croisera le fer avec le MC Oran (11^e, 6 pts) avec un seul leitmotiv: remporter sa première victoire de la saison. Les Harrachis, toujours dirigés par Boualem Charaf en dépit d'un début de saison catastrophique, devront confirmer le point décroché à El-Eulma et cela passera

inéluctablement par une victoire face aux Oranais. Enfin, le match entre les deux nouveaux promus, le MO Béjaïa et le CRB Aïn Fekroun, sera à priori équilibré et ouvert à tous les pronostics.

Programme des rencontres

Demain: (16h45)
MOB-CRBAF

Samedi 28 septembre:
USMH- MCO (16h00)
CABBA- CRB (18h00)
JSK-JSMB (16h45)
MCA-ASO (18h00)
ESS-RCArbaâ (18h00)
CSC-MCEE (18h00)
JSS-USMA (16h00)

Classement	Pts	J
1. CS Constantine	11	5
2. ES Sétif	10	4
-- USM Alger	10	5
-- MC Alger	10	5
-- JS Kabylie	10	5
6-- JS Saoura	8	5
7- ASO Chlef	7	4
-- CABBA Arréridj	7	5
-- RC Arbaâ	7	5
10- CR Belouizdad	6	5
-- MC Oran	6	5
12- MC El-Eulma	5	5
13. JSM Béjaïa	3	4
14- CRB Aïn Fekroun	2	5
15- MO Béjaïa	1	5

matches

Vendredi à 15h00.
MSP Batna-MC Saïda
AS Khroub -AB Merouana
USM Annaba -USM Blida
US Chaouia-O Médéa
USMM Hadjout- ASM Oran
A Boussaâda - CA Batna
ES Mostaganem - USM Bel-Abbès
WA Tlemcen - NA Husseïn-Dey

Classement:	Pts	J
1. WA Tlemcen	11	5
2. USM Bel-Abbès	10	5
3. CA Batna	9	5
4. ASM Oran	8	5
-- USM Blida	8	5
-- NA Husseïn-Dey	8	5
7. O Médéa	7	5
8. MSP Batna	6	5
-- A Boussaâda	6	5
-- AS Khroub	6	5
-- MC Saïda	6	5
12. USMM Hadjout	5	5
-- USM Annaba	5	5
14. US Chaouia	4	5
-- ES Mostaganem	4	5
-- AB Merouana	4	5

Programme des

Programme des rencontres**CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE AMATEUR****GR.OUEST-4^e J**

Samedi à 15h00:

ES Araba - RC Relizane
IRB Maghnia - MB Hassasna
GC Mascara - OM Arzew
CC Sig - US Remchi
CRB Ben Badis - CRB Sendjaz
SA Mohammadia - IS Tighennif
RCB Oued Rhiou - WA Mostaganem
CR Témouchent - JSM Tiaret

(GR. CENTRE-4^e J)

Demain:

A RC Kouba - ES Berrouaghia
E.Sour El-Ghozlane - Paradou AC
WRB M'sila - USM Chérâga
JS Haï Djabel - IB Lakhdarria
JSM Chérâga - NARB Réghaïa

Samedi:

MC Mekhdma - CRB Dar El-Beïda
IBK El-Khechna - ESM Koléa
WA Boufarik - US Oued Amizour

(GR. EST) - 3E J

Demain à 15h00 :

NC Magra - NRB Touggourt
HB Chelghoum Laïd - WA Ramdane
Djamel
AS Aïn M'lila - DRB Tadjenanet
E.Collo - Hamra Annaba
USM Aïn Beïda - ES Guelma
MO Constantine - US Tébessa
US Biskra - USFB Bou Arreridj
JSM Skikda - USM Khenchela

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE D'INGER-RÉGIONS**GR. OUEST -3E J**

Demain:

HB El Bordj - CRB Adrar
IRB Timimoun - SC Mécheria

Samedi:

ZSA Témouchent - MB Sidi Chahmi
CRB Hennaya - WAB Tissimsilt
CRB Sfisef - JS Emir Abdellakar
USM Oran - NRB Béthioua
SCM Oran - CRB Bougrob
CRB Aïn El Truk - JS Sig

(GR. CENTRE-OUEST-3E J)

Demain:

USB Tissimsilt - SKAF Khemis Meliana
ESB Dahmouni - IB Mouzaïa
CRB Froha - CRB Aïn Oussera
ORB Oued Fodda - USB Hassi R'mel
SC Aïn Defla - FCB Frenda
CR Béni Thour - ARB Ghrib
MB Hassi Messaoud - Hydra AC

Samedi:

IRB Bou Medfaâ - IR Ouled Naïl

MC Alger- ASO Chlef au stade Bologhine (LFP)

Le match MC Alger - ASO Chlef comptant pour la sixième journée du championnat d'Algérie de Ligue 1 professionnelle, aura lieu au stade Omar-Hamadi (Bologhine), à indiqué mardi la Ligue de football professionnel (LFP). Cette rencontre a été délocalisée vers ce stade en raison de la fermeture du stade du 5-Juillet après le décès de deux supporters saoudi lors du derby algérois USMA-MCA, précise la même source. Le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj, a indiqué lundi à l'APS que le MC Alger devrait déménager vers le stade Omar-Hamadi dès la sixième journée, dans le cas où celui du 5-Juillet serait définitivement fermé. En réaction au drame qui a endeuillé la famille sportive algérienne, le ministre de la Jeunesse et des Sports (MJS), Mohamed Tahmi, a affirmé qu'aucun match ne sera domicilié au stade du 5-Juillet avant le rapport final d'expertise.



mur face à une équipe de l'USMBA expérimentée et emmenée par le meilleur baroudeur de la compétition Hocine Achiou. Le CA Batna (3^e) se déplacera à Boussaâda avec l'objectif de signer son quatrième succès de rang. Après un début de saison difficile et deux défaites consécutives, les protégés de Ali Bergani ont trouvé leur vitesse de croisière.

Le programme de cette journée nous propose également une autre belle affiche entre l'USM Annaba et l'USM Blida, deux équipes qui ambitionnent de retrouver l'élite cette saison. L'USM Annaba sous la conduite de l'entraîneur Abdelkrim La-

PIRLO vers le real

Andrea Pirlo, qui vit un début de saison plutôt délicat à la Juventus de Turin, intéresserait toujours le Real Madrid en vue du prochain mercato.

La Juventus de Turin et le Real Madrid pourraient bien être amenés à s'entendre lors du prochain mercato hivernal. D'un côté, l'avenir d'Andrea Pirlo semble clairement s'inscrire en pointillés chez la Vieille Dame, d'autant que le milieu de terrain transalpin a fait l'objet d'un rappel à l'ordre cinglant de la part d'Antonio Conte dimanche en regagnant directement les vestiaires après son remplacement. Un comportement qui confirme un départ ?

Le Real en pince pour lui

Selon *Tuttosport*, Carlo Ancelotti apprécierait toujours autant le profil d'Andrea Pirlo, et pourrait lui offrir une ultime pique au Real Madrid. En sens inverse, la Juve aurait un œil avisé sur Xabi Alonso depuis plusieurs semaines, alors que l'international espagnol ne devrait pas entrer dans les plans d'Ancelotti cette saison.

Cavani est en dessous du niveau de jeu qu'il avait Naples

Edinson Cavani n'a pas sa place au PSG où Zlatan Ibrahimovic reste incontournable, laissait entendre Pierre Ménès, lequel disait sur son blog Canal+, que le PSG avait scruté l'uruguayen pour frapper un grand coup l'été dernier.

Marco Simone, l'ancien coach de l'AS Monaco ne dit pas autre chose, puisqu'il affirme que l'ancien napolitain n'a pas le niveau qu'il avait à Naples.

Lors d'un interview à Paris Champions, l'ancien footballeur a confié : "Cavani est en dessous du niveau de jeu qu'il avait Naples, j'ai vu dans le visage de Cavani de la frustration. Cavani ne joue pas libéré, il n'est pas dans son rôle. La pression d'Ibra lui enlève de la joie. Sur le plan tactique le recrutement de Cavani n'est pas un bon choix."



Januzaj

le futur Pogba ?

Remarqué lors des matches amicaux de Manchester United cet été, Adnan Januzaj n'a disputé que 23 minutes en championnat depuis le début de la saison. De quoi pousser le milieu offensif belgo-albanais à peut-être aller voir ailleurs cet été alors qu'il sera en fin de contrat. La Juventus Turin, le Barça et Manchester City seraient à l'affût pour rentrer de chiffrer le prodige à MU, assure la presse anglaise.



MAN U a proposé 120 millions pour Bale !

Le président du Real, Florentino Perez avait lui-même confirmé mardi passé qu'un autre club avait essayé d'acheter Bale au mois d'août. Il semblerait qu'il s'agisse de Manchester United, et son offre historique à hauteur de 120 millions d'euros. Malheureusement pour eux, le choix du joueur était de rejoindre Madrid. Toujours selon le *Mirror*, l'ailier de 24 ans aurait tout de même été jusqu'à Manchester, alors qu'il séjournait à Madrid, pour négocier avec les dirigeants de United. Sans succès.

Mourinho aurait été affecté par la nomination de Moyes



De retour à Chelsea pour trois ans, José Mourinho n'aurait guère apprécié la nomination de David Moyes à Manchester United. Le Portugais croyait avoir la préférence de Sir Alex Ferguson pour le remplacer à la tête des Red Devils. Comme nous vous le révélions dans *Le 10 Sport* début mars, José Mourinho s'était mis d'accord avec Chelsea pour faire son retour en Premier League. Un choix salué par la presse britannique, mais aussi par les supporters des Blues. Oui mais voilà : le Portugais aurait peut-être fait ce choix par dépit.



JUSTICE**Le procès en France de l'affaire Khalifa renvoyé au mois de juin**

Le procès du fondateur du groupe Khalifa, Abdelmoumène Rafik Khalifa, poursuivi pour «banqueroute et détournement de fonds», a été renvoyé hier au mois de juin prochain par le tribunal correctionnel de Nanterre (Hauts-de-Seine), une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) ayant été soulevée par la défense, a-t-on appris de source proche du dossier. Initialement prévu du 2 au 20 décembre, avec une audience préalable prévue le 25 septembre, le procès doit désormais se tenir au 2 au 20 juin. Le fondateur du groupe Khalifa est le principal prévenu du procès dans lequel comparaissent dix autres personnes, dont son ex-femme Nadia Amiouchen, des anciens représentants de l'entreprise en France ainsi qu'un constructeur et équipementier aéronautique, a-t-on précisé.

Ils sont poursuivis pour des «malversations» qui auraient accompagné la déconfiture de sociétés du groupe, les filiales françaises de la compagnie aérienne Khalifa Airways et de Khalifa Rent Car en faillite depuis juillet 2003.

Il est plus précisément reproché à Khalifa, 46 ans, «des délits de banqueroute par dissimulation ou détournement d'actifs». Il s'agit notamment de la vente ou de la cession dans des conditions douteuses de plusieurs véhicules de luxe appartenant aux sociétés Khalifa et de la villa «Bagatelle» à Cannes achetée par Khalifa Airways en juillet 2002 pour environ 36 millions d'euros et revendue 16 millions d'euros l'année suivante.

Il lui est reproché également la ré-immatriculation de trois avions de la compagnie aérienne, d'une valeur d'environ 1,7 million d'euros chacun, au profit d'une autre compagnie qui n'avait aucun rapport avec elle. Le tribunal correctionnel de Nanterre a jugé recevable le QPC soulevé par l'avocat de l'un des prévenus Raghib El Chammah, ancien collaborateur de Rafik Khalifa. Le tribunal «a décidé dès lors de ne pas transmettre de nouveau la QPC et surseoit à statuer en attendant que la cour de cassation se prononce», a indiqué à la presse la présidente de la 14^e chambre correctionnelle, Fabienne Siredey-Gaenier. La haute juridiction a jusqu'au 11 décembre pour rendre sa réponse. Rafik Khalifa s'était réfugié en Grande-Bretagne après l'éclatement, en 2003, du scandale financier de Khalifa Bank et de plusieurs entreprises du groupe. Détenue depuis 2007 à Londres, il avait été arrêté sur la base d'un mandat d'arrêt européen. Il est depuis sous la menace d'une extradition vers la France ou l'Algérie. En avril 2010, le ministère de l'Intérieur britannique avait autorisé son extradition mais son avocat avait introduit un appel auprès de la Cour suprême britannique qui a suspendu cette décision. Rafik Khalifa a par ailleurs été condamné par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité en 2007 en Algérie pour «association de malfaiteurs et faillite frauduleuse dans l'affaire de Khalifa Bank».

Un nouveau procès dans cette affaire, qui devait débuter le 2 avril, à Blida (Algér) a été reporté à une date ultérieure en raison de l'absence d'accusés. Le principal accusé, Abdelmoumène Rafik Khalifa, président directeur général de cette banque, n'était pas concerné par le nouveau procès qui devait rejuger uniquement les personnes inculpées en 2007 et ayant introduit un pourvoi en cassation. La justice avait été saisie de cette affaire après que la Banque d'Algérie eut constaté un découvert de 3,2 milliards DA de la caisse principale de Khalifa Bank. L'effondrement en 2003 du groupe Khalifa, constitué autour d'une banque, d'une compagnie aérienne et de deux chaînes de télévision et employant 20.000 salariés en Algérie et en Europe, avait causé un préjudice estimé entre 1,5 et 5 milliards de dollars à l'Etat algérien et aux épargnantes.

BOUIRA**Condor inaugure son 54^e showroom**

Condor propose désormais une large gamme de produits électroniques, informatiques et électroménagers.

Le groupe Benhamadi Antar Trade a ouvert mardi dernier son 54^e showroom situé à Bouira.

**Ferrah Menad**

Cette ouverture s'inscrit dans la suite logique de la politique commerciale du groupe, qui est de vouloir étendre sa présence à travers le territoire national afin d'être plus proche du consommateur.

M. Benhamadi Abderrahmane, président du conseil d'administration de Condor Electronics, et de nombreux invités ont pris part à la cérémonie d'ouverture de ce nouvel espace, qui permet de se rapprocher de la clientèle et d'être toujours à son écoute.

Construit sur deux niveaux, ce site s'étale sur une superficie de 220 m² entièrement consacrée aux équipements de maison et de bureau.

L'électronique, l'électroménager et l'informatique made in Condor sont aujourd'hui à portée des familles de cette wilaya et ses alentours. «Les plus

petits comme les plus grands pourront profiter d'une large gamme de produits High Tech qui leur conviennent, tels que les téléviseurs, ordinateurs, réfrigérateurs etc.

Cet événement intervient après l'ouverture de trois showrooms, ceux de Larbaâ, Biskra et mardi c'est au tour de la wilaya de Bouira d'accueillir Condor et le lancement des nouveaux produits Condor Electronics, dans le cadre de la volonté de M. Benhamadi de booster le développement de la société. Le premier responsable de l'entreprise a donné, par la suite, une conférence de presse qui fut suivie d'une visite guidée du nouveau showroom. Il faut rappeler que Condor entend poursuivre l'élargissement de son réseau de distribution à l'ensemble du territoire national. Il a en outre rappelé que Condor cherche à effectuer le transfert de technologie pour relever le défi, avec des compétences algériennes, afin de fabriquer en

Algérie tous les composants des ordinateurs. «L'ouverture des showrooms s'inscrit dans une volonté de dynamiser le créneau et d'aller vers la concurrence du produit importé qui est souvent de moindre qualité», dira un visiteur de la première entreprise privée algérienne dédiée au secteur électroménager, électronique et informatique à être couronnée du Prix algérien de la qualité. Le groupe Benhamadi Antar Trade Condor s'engage à poursuivre ses efforts dans l'amélioration continue de sa démarche qualité et innovation à l'effet de faire bénéficier le consommateur algérien des avancées techniques et technologiques à des prix compétitifs. L'inauguration a été suivie d'une cordiale collation réservée aux quelques invités anonymes venus honorer l'événement. Aucun responsable n'a daigné marquer de sa présence la venue d'un aussi important investisseur, pourvoyeur d'emplois.

**BURKINA FASO-ALGÉRIE (BARRAGES DU MONDIAL 2014)
Stage des Verts le 7 octobre à Alger****S. Ben**

La sélection algérienne rentrera en stage le 7 octobre prochain au Centre technique national de Sidi Moussa dans la perspective de préparer son match «aller» des matchs de barrages des éliminatoires de la Coupe du Monde 2014 contre le Burkina Faso prévu le 12 octobre prochain à Ouagadougou.

Ainsi, les 36 joueurs convoqués par le sélectionneur de l'équipe nationale algérienne, Vahid Halilhodzic, arriveront donc par groupes au lieu du stage et ce, en fonction des matchs de leurs clubs respectifs.

Des 36 joueurs convoqués par le sélectionneur de l'équipe nationale d'Algérie Vahid Halilhodzic, on remarque le retour de quelques joueurs absents contre le Mali, à l'instar des professionnels Fauzi Ghoulam (Saint-Etienne), Foued Kadir (Stade Rennais), Mohamed Amine Aoudia (Dinamo Dresde) et Rafik



Djebbour (Sivasspor), ainsi que les locaux, les gardiens Mohamed Amine Zemmamouche (USM Alger) et Sofiane Khedairia (ESS) et le milieu de terrain Saâd Tedjar (ASO Chlef).

Les Verts doivent se déplacer en direction d'Ouagadougou le 10 octobre par vol spécial. Ils éliront domicile à l'hôtel Laico de Ouagadougou. Les Verts effectueront une séance d'entraînement sur le terrain principal du stade du 4-Août de Ouagadougou le 11 octobre, à l'heure du match, c'est-à-dire à 17 heures (heure algérienne).

Mais, c'est justement avant ce départ vers Ouagadougou, soit avant le 10 octobre, le coach bos-

nien devrait choisir la liste des joueurs qui effectueront le déplacement à Ouagadougou pour affronter les Étalons.

Pendant ce temps, et pour le moment, une délégation algérienne composée de Walid Sadi, Abdelhafid Tasfaout et Djahid Zefzaf se trouve à Ouagadougou pour préparer le terrain avant le match. En plus de l'arrivée des supporters, elle devra aussi inspecter les hôtels et trouver un endroit tranquille pour les joueurs. Elle a en charge la recherche de vidéos des matches des Étalons auprès de l'ambassade d'Algérie au Burkina et discuter de la sécurité des supporters. Et à propos des

supporters algériens, les Burkinafabe s'attendaient à recevoir 2000 supporters algériens. Car c'est le nombre de place que la Fédération burkinabé de football (FBF) a attribué à la partie algérienne qui avait négocié quinze mille places au départ, le stade du 4-Août pouvant accueillir 40 000 spectateurs. Les Algériens arriveront le jour du match dans la matinée et repartiront le soir après le coup de sifflet final.

Mais, une réunion avait eu lieu avant-hier entre le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Mohamed Tahmi et le président de la Fédération algérienne de football (FAF), M. Mohamed Raoueraoua, au cours de laquelle plusieurs sujets ont été abordés dont celui du déplacement des supporters algériens. Et c'est ainsi qu'il a été décidé du nombre de 1000 supporters qui seront pris en charge par l'Etat avec aide de 50% du prix du billet. Ce sera le Touring club d'Algérie qui devrait s'occuper de cette opération, entre autres.